3e édition

AGORA MÉTROPOLITAINE

RAPPORT DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2018

Rassembler | Collaborer | Réussir

Janvier 2019

Communauté métropolitaine de Montréal

Le 18 janvier 2019

Madame Valérie Plante

Mairesse de Montréal et présidente
de la Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec)
H3A 3L6

Madame la Présidente,

Au nom des membres de la commission de l'aménagement, j'ai le grand plaisir de vous transmettre le rapport de *l'Agora métropolitaine* 2018.

Avec cette troisième édition de l'Agora métropolitaine, la Communauté s'est donné un véritablement élan pour poursuivre avec succès la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

L'Agora métropolitaine est un exercice nécessaire de concertation à l'échelle métropolitaine. Que l'on soit élu, citoyen, partenaire communautaire, gouvernemental ou représentant de la société civile, nous poursuivons le même but : faire de notre une région un endroit où il fait bon vivre, grandir et vieillir, un milieu où s'épanouir.

Les défis des prochaines années sont importants pour développer le plein potentiel de notre région. Les contributions de chacun pour y parvenir seront déterminantes.

Tenue les 18 et 19 octobre dernier, la troisième édition de *l'Agora métropolitaine* a été couronnée d'un grand succès. Au total, ce sont près de 625 élus, citoyens, experts et représentants de groupes et d'associations qui ont assisté à ce grand forum dédié à l'aménagement du territoire.

L'Agora a permis l'expression de commentaires et de suggestions constructives pour poursuivre avec succès la mise en œuvre du PMAD. Les participants ont ainsi formulé 40 propositions concrètes qui concernent l'agriculture, la gestion des inondations, le patrimoine et les paysages, la fiscalité municipale, la mobilité durable, le redéveloppement urbain, les milieux naturels ainsi que la culture.

La principale conclusion qui se dégage de l'Agora 2018 est l'urgence d'accélérer la cadence dès maintenant pour atteindre les orientations et les objectifs fixés par le PMAD à l'horizon 2031.

Au nom de mes collègues de la commission de l'aménagement, j'aimerais saluer le travail de la coprésidente de l'Agora 2018, madame Florence Junca-Adenot, et souligner sa grande expérience, sa fine maîtrise des enjeux métropolitains et son pragmatisme.

Je tiens également à souligner la contribution de l'ensemble de nos partenaires pour l'organisation de cette Agora: Trajectoire Québec, Vivre en Ville, Forum Urba 2015, l'Union des producteurs agricoles, Héritage Montréal, le Conseil régional de l'environnement de Montréal de Montréal, le Mouvement Ceinture Verte, le Réseau Environnement, l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie et Culture Montréal.

Je voudrais aussi remercier le Secrétariat à la région métropolitaine du gouvernement du Québec qui est, avec la CMM, le principal partenaire financier de l'Agora.

Je remercie tout spécialement les quelques 65 conférenciers et animateurs qui ont consciencieusement et généreusement préparé ces deux journées et, par la même occasion, l'Administration de la CMM qui a déployé beaucoup d'efforts pour faire le l'Agora 2018 un succès.

Finalement, je remercie bien sûr l'ensemble des participants à l'Agora, venus des quatre coins du Grand Montréal, et qui, j'en suis sûr, agiront comme des ambassadeurs de la mise en action du PMAD dans leurs milieux respectifs.

Je nous donne rendez-vous à la prochaine *Agora métropolitaine* qui se tiendra dans deux ans, en 2020.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutions distinguées.

Jérôme Normand

Président
Commission de l'aménagement de la CMM

TABLE DES MATIÈRES

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL 6

LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT 8

INTRODUCTION 9

1. MISE EN CONTEXTE 10

2. L'ORGANISATION DE L'AGORA 2018 13

3. SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS EN ATELIER 22

4. ANALYSES DES PROPOSITIONS DE L'AGORA 2018 40

5. BILAN DE L'AGORA 2018 50

ANNEXE 1: PROGRAMME DE L'AGORA 2018 58

ANNEXE 2: REVUE DE PRESSE 65

ANNEXE 3: LISTE DES PROJETS INSPIRANTS 68

REMERCIEMENTS

La Communauté souhaite remercier ses partenaires pour l'organisation de l'Agora métropolitaine 2018, soit:

La Communauté souhaite également souligner la contribution du gouvernement du Québec, principal partenaire financier de la CMM pour la tenue de l'Agora métropolitaine 2018.

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Créée en 2001, *la Communauté métropolitaine de Montréal* est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit près de 4 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km^2.

La Communauté exerce notamment des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

MISSION

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

VISION

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

OBJECTIF

Rejoindre le peloton de tête des 10 meilleures régions nord-américaines en développant des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

Président

- **Jérôme Normand**, conseiller de la Ville pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville à Montréal, membre du conseil et président de la commission de l'aménagement de la CMM

Vice-présidents:

- **Pierre Charron,** maire de Saint-Eustache, membre du conseil de la CMM et président du comité consultatif agricole de la CMM
- **Suzanne Roy,** mairesse de Sainte-Julie et préfète de la MRC de Marguerite-D'Youville

Membres:

- **Pierre Brodeur,** maire de Saint-Lambert
- **Daniel Hébert,** membre du conseil de Laval
- **Laurence Lavigne Lalonde,** conseillère de la Ville pour l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à Montréal et membre du comité exécutif de Montréal
- **Maja Vodanovic,** mairesse de l'arrondissement de Lachine à Montréal et membre du comité exécutif de la CMM
- **Stephanie Watt,** conseillère de la Ville pour l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal

INTRODUCTION

> « L'Agora métropolitaine *est un modèle de participation citoyenne unique en son genre qui suscite intérêt et admiration à travers le monde. Nous pouvons en être fiers !* »

Valérie Plante, mairesse de Montréal et présidente de la CMM

Organisée tous les deux ans, *l'Agora métropolitaine* est l'un des principaux mécanismes de suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur en 2012. L'Agora est une occasion unique pour les élus et les citoyens des 82 municipalités du Grand Montréal de s'informer, d'échanger et de proposer des idées pour la mise en œuvre du PMAD.

La troisième édition de *l'Agora métropolitaine*, tenue les 18 et 19 octobre 2018, a attiré près de 625 élus, citoyens, experts et représentants de groupes et d'associations.

Le programme de l'Agora 2018 a été le résultat d'un exercice de cocréation réalisé avec la collaboration de plusieurs organismes et associations représentants la société civile.

Les participants ont formulé 40 propositions concrètes pour améliorer la qualité de vie dans le Grand Montréal et accroître sa compétitivité. Ces propositions concernent l'agriculture, la gestion des inondations, le patrimoine et les paysages, la fiscalité municipale, la mobilité durable, le redéveloppement urbain, les milieux naturels ainsi que la culture.

La principale conclusion qui se dégage de l'Agora 2018 est l'urgence d'accélérer la cadence dès maintenant pour atteindre les orientations et les objectifs fixés par le PMAD à l'horizon 2031.

La commission de l'aménagement avait le mandat d'être à l'écoute et de rendre compte des délibérations de l'Agora.

Le présent document constitue le rapport de *l'Agora métropolitaine* 2018.

1. MISE EN CONTEXTE

« Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement a déjà six ans. Il est le fruit d'un exercice exceptionnel de concertation qui a su fédérer des acteurs d'horizons diversifiés autour d'une vision à long terme pour l'aménagement du Grand Montréal de demain. »

Valérie Plante, mairesse de Montréal et présidente de la CMM

Adopté en décembre 2011 à la suite d'une importante consultation publique, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal est entré en vigueur en mars 2012, suite à l'avis favorable du gouvernement du Québec.

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Le PMAD a pour finalité d'assurer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal dans une perspective d'un développement durable. Il fait le pari d'agir sur les éléments qui permettent de structurer l'urbanisation de la région :

► En matière d'aménagement, le PMAD propose d'orienter 40 % de la croissance démographique projetée autour des points d'accès de transport en commun par le développement de quartiers de type TOD (Transit-Oriented Development). Une densification du cadre bâti projeté est par ailleurs demandée.

D'autres objectifs et critères portent notamment sur la délimitation d'un périmètre métropolitain, l'occupation optimale du territoire agricole, ainsi que sur la protection des plaines inondables.

► Au chapitre du transport, le PMAD mise sur une plus grande utilisation du réseau de transport en commun métropolitain structurant. L'objectif fixé est une hausse de la part modale du transport en commun en période de pointe du matin, actuellement de 25 % à 30 % d'ici 2021 et à 35 % en 2031.

Le PMAD propose également diverses mesures favorisant la mobilité active et, notamment, la mise en place d'un Réseau vélo métropolitain.

► En ce qui concerne l'environnement, le PMAD retient l'objectif de protection de 17 % en milieu terrestre de la convention sur la biodiversité de Nagoya. À cette fin, le PMAD identifie les bois, les corridors forestiers et les aires protégées comme potentiel de conservation.

D'autres critères concernent l'identification et la protection des paysages et du patrimoine d'intérêt métropolitain. Le PMAD propose aussi la mise en place d'une Trame verte et bleue du Grand Montréal.

La mise en œuvre du PMAD repose sur le processus de conformité prévu par la loi, assurant la cohérence entre les échelles de planification métropolitaine, régionale et locale.

Pour assurer un suivi de la mise en œuvre du PMAD, l'Administration de la Communauté publie un rapport de monitoring qui documente plusieurs indicateurs en lien avec les orientations, les objectifs et les critères du PMAD.

LES CIBLES CLÉS DU PMAD (HORIZON 2031)

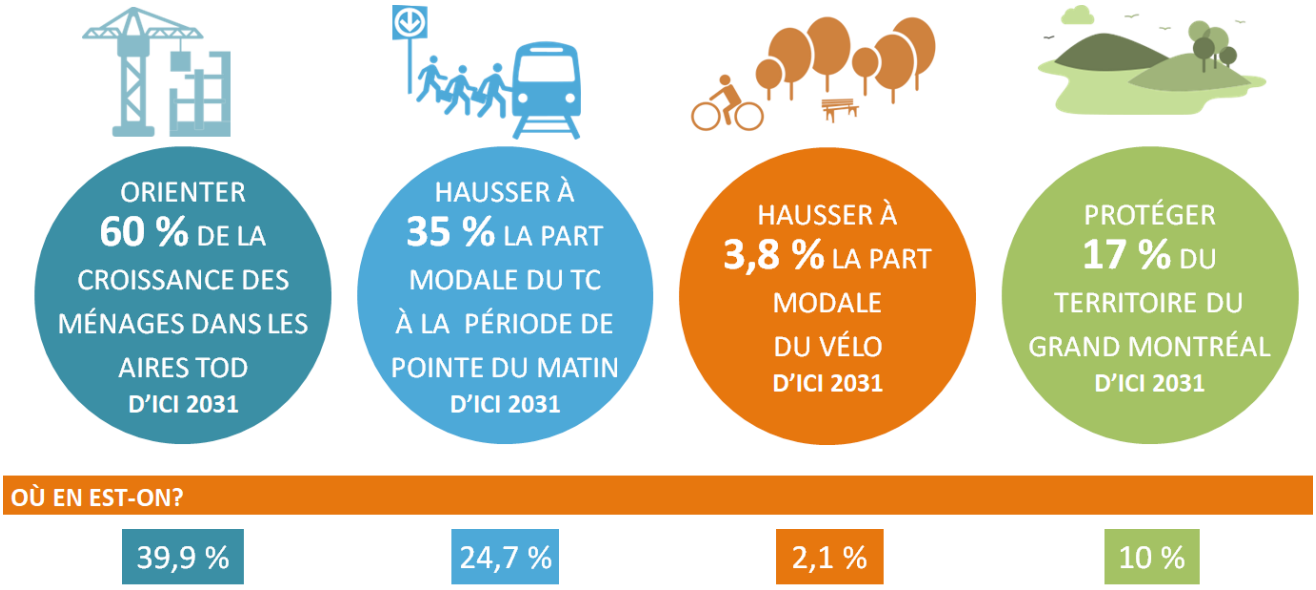

L'Agora métropolitaine, mécanisme de suivi du PMAD

L'Agora métropolitaine est, avec le rapport de monitoring, le principal mécanisme de suivi du PMAD.

L'Agora est l'occasion pour les élus de la région métropolitaine et la société civile de s'informer, d'échanger et de proposer des idées à propos de la mise en œuvre du PMAD et de l'atteinte de ses objectifs. Elle est un exemple de participation citoyenne et permet de prolonger la mobilisation exceptionnelle qui a soutenu l'adoption du PMAD en 2011.

Il s'est tenu précédemment deux Agoras métropolitaines, soit en 2013 et en 2015.

► La première *Agora métropolitaine* a réuni près de 630 participants issus de tous les milieux et secteurs géographiques du Grand Montréal. Elle visait plusieurs objectifs, parmi lesquels développer la fierté d'appartenance à la CMM, mettre en valeur des exemples de réussite et démontrer la valeur ajoutée du PMAD aux plans social, économique, environnemental et urbain.

► La deuxième Agora s'est tenue à l'automne 2015 sous le thème « Aménager ensemble l'avenir du Grand Montréal ». Avec près de 550 participants, dont plus de 200 personnes provenant du monde municipal, *l'Agora métropolitaine* 2015 s'est également avérée un grand succès. L'événement a permis de tracer un bilan de la mise en œuvre du PMAD et de susciter de riches réflexions et de formuler des propositions stimulantes pour aller plus loin dans la mise en œuvre du PMAD. Elle a également été l'occasion de mettre en valeur des projets jugés inspirants pour l'aménagement et le développement de la région, suite à un appel public, une expérience qui fut répétée en 2018.

Les rapports de l'Agora 2013 et de l'Agora 2015 peuvent être consultés sur le site Web de la CMM via les deux liens suivants :

- http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20131022_agora_metropolitaine_rapport.pdf
- http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20160317_agora2015_rapport.pdf

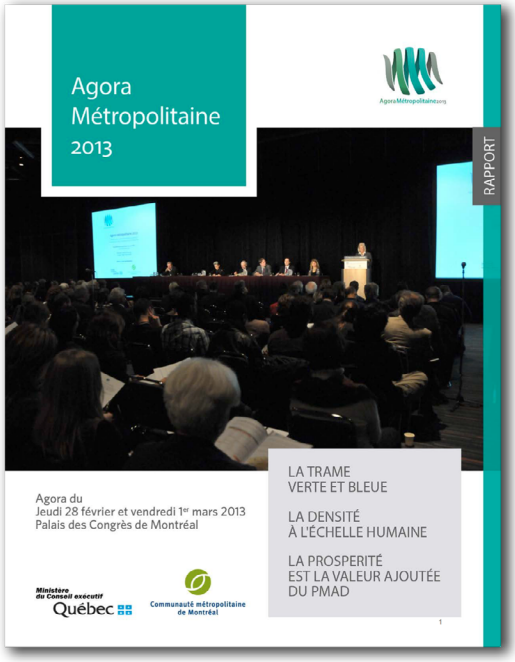

2. L'ORGANISATION DE L'AGORA 2018

La troisième édition de l'Agora métropolitaine s'est tenue les 18 et 19 octobre 2018, à la TOHU, sous le thème « Rassembler, collaborer et réussir ». À l'instar des agoras précédentes, l'événement a été couronné par un grand succès d'audience, attirant près de 625 personnes. Les participants ont été appelés à faire le bilan de la mise en œuvre du PMAD et à soumettre des propositions pour l'élaboration du Plan d'action 2019-2023 du PMAD. L'Agora 2018 a notamment permis de mettre en valeur des réalisations municipales jugées inspirantes pour l'aménagement et le développement de la région métropolitaine.

Soulignons que le Secrétariat à la région métropolitaine du gouvernement du Québec était, avec la CMM, le principal partenaire financier de l'Agora 2018.

Les préparatifs

Les préparatifs pour l'organisation de l'Agora métropolitaine 2018 se sont déroulés sur plusieurs mois, débutant en février 2018.

Mandaté par le comité exécutif pour prendre en charge l'organisation de l'Agora 2018, l'Administration de la Communauté s'est d'abord adjoint les services d'une firme de services-conseils spécialisée dans les communications et affaires publiques ainsi que d'un spécialiste dans l'organisation logistique d'événements.

La Communauté a par la suite pris la décision d'associer des partenaires de la société civile à l'organisation de cette troisième édition de l'Agora. Un comité organisateur a alors été mis sur pied pour convenir de la formule et du programme de l'Agora 2018. Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises et était constitué de représentants des organismes suivants :

- l'Union des producteurs agricoles (UPA)
- Héritage Montréal
- le Réseau Environnement
- l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie
- Trajectoire Québec
- Vivre en Ville
- le Conseil régional de l'environnement de Montréal de Montréal (CRE)
- le Mouvement Ceinture Verte
- Culture Montréal
- la Communauté métropolitaine de Montréal

Dès le départ, il a été convenu que les propositions et les suggestions issues de l'Agora 2018 allaient alimenter la rédaction du futur Plan d'action du PMAD 2019-2023, prévu pour être adopté au début de l'année 2019.

Après avoir fait le tour de différents lieux potentiels, la décision a égalemet été prise de tenir l'Agora à la TOHU. Ce choix allait cependant s'avérer moins heureux que prévu, le lieu convenant mal à la tenue en simultané de plusieurs ateliers. Comme on le verra plus loin, le choix du lieu fut la principale critique adressée à l'Agora 2018.

Élaboration du programme

L'élaboration du programme de l'Agora métropolitaine 2018 est le fruit d'un exercice de cocréation de la CMM avec ses divers organismes représentant la société civile. Le contenu du programme a été déterminé en comité, en concertation avec chacun des partenaires, et a fait l'objet de plusieurs versions.

Dès le départ, il a été convenu que, comme pour les précédentes agoras, l'Agora métropolitaine 2018 devait amener les participants à faire le bilan de la mise en œuvre du PMAD et à soumettre des propositions pour l'avenir.

Il a aussi été résolu que le format retenu devait favoriser davantage les discussions et les échanges, d'où l'idée d'introduire la formule des discussions en ateliers alors que les deux précédentes agoras se déroulaient essentiellement dans le cadre de séances plénières.

L'Agora 2018 devait également offrir une tribune à des élus de la région pour témoigner des réalisations ou des pratiques de leur municipalité conformes aux orientations et aux objectifs du PMAD et susceptibles d'intéresser ou d'inspirer d'autres municipalités.

Le programme qui en a résulté se déclinait sur une journée et demie, avec près de 65 conférenciers, élus municipaux représentant plus du tiers des panélistes ainsi que de nombreuses réalisations municipales mises à l'honneur.

Tous les organismes partenaires de la CMM pour l'organisation de l'Agora 2018 devaient prendre en charge, selon la mission de leur organisme, l'organisation d'un des ateliers thématiques de l'Agora. Par exemple, l'atelier sur la mobilité était pris en charge par Trajectoire Québec, celui sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages par Héritage Montréal, celui sur l'agriculture par l'Union des producteurs agricoles, etc.

La Communauté a pris à sa charge l'embauche d'un animateur professionnel pour chacun des ateliers et a fourni, parmi son personnel, des secrétaires d'ateliers.

Une panoplie d'outils ont également été proposés pour rendre l'animation plus dynamique, notamment la plateforme Slido. Le recours ou non à ces outils était la décision de chaque organisation responsable d'un atelier.

L'appel public pour des « projets inspirants »

Pour tenir l'exposition sur les projets inspirants, la Communauté a procédé, en juin 2018, à un appel public pour recevoir des suggestions de projets, en cours de réalisation ou complétés, jugés inspirants pour l'aménagement et le développement de la région.

Pour être éligible, le projet devait :

- Avoir pour finalité générale d'améliorer la qualité de vie de la population.
- S'inscrire dans la perspective d'un développement durable.
- Être en cours de réalisation ou déjà complété.
- Être soumis par les responsables du projet.
- Correspondre à l'une ou l'autre des trois catégories suivantes:

  - Aménagement
  - Transport
  - Environnement

Au total, 66 propositions ont été retenues et ont fait l'objet de « l'Exposition des projets inspirants ».

Chaque projet a fait l'objet d'une fiche d'information qui peut être consultée sur le site Web de la Communauté à l'adresse suivante : http://cmm.qc.ca/evenements/agora-2018/projets-inspirants/

Le Cahier de suivi du PMAD 2012-2018

À quelques semaines de la tenue de l'Agora, la Communauté a diffusé son bilan de la mise en œuvre du PMAD à l'occasion du lancement du septième numéro des Cahiers métropolitains de l'Observatoire Grand Montréal intitulé Suivi du PMAD 2012-2018.

Le lancement de ce Cahier métropolitain s'est fait le 12 septembre 2018 à la Maison des Régions du Québec devant public et en présence de la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi que des deux coprésidents de l'Agora métropolitaine 2018.

Une présentation des faits saillants de la publication faisait notamment état de la poursuite, entre 2012 et 2018, de la densification résidentielle, de la forte proportion de nouveaux ménages installés dans les aires TOD ainsi que de l'augmentation des superficies terrestres protégées.

Cahier de Suivi du PMAD 2012-2018 – faits saillants :

- Un développement résidentiel caractérisé par une densification du périmètre métropolitain d'urbanisation plutôt que par un étalement urbain dans la zone agricole et des milieux naturels.
- Près de 40 % des nouveaux logements sont désormais concentrés dans des aires TOD.
- Le périmètre métropolitain permet de répondre à la croissance projetée des ménages au-delà de 2031.
- La part modale du transport collectif stagne actuellement à 25 %, mais les projets structurants en cours de planification et de réalisation seront bénéfiques pour atteindre l'objectif de 35 % d'ici 2031.
- Une augmentation importante des coûts liés à la congestion.
- Une augmentation de la superficie de milieux naturels terrestres protégés.
- Une croissance des déplacements à vélo, principalement au centre de la région métropolitaine.

Pour en savoir plus...

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/cahiersMetropolitains_no07.pdf

Le programme : survol

L'Agora 2018 a débuté avec les mots de bienvenue des deux coprésidents de l'Agora 2018, madame Forence Junca-Adenot et monsieur Jérôme Normand, suivi d'une allocution de la présidente de la Communauté et mairesse de Montréal, madame Valérie Plante.

S'en est suivie une table ronde composée de personnalités influentes, discutant et échangeant sur le thème de « la nécessité de renforcer le réflexe métropolitain ».

Par la suite, l'ensemble des participants étaient invités à se regrouper en ateliers. Ces huit ateliers portaient sur une variété de thèmes en lien avec les orientations, les objectifs et les critères du PMAD, tels que :

- la mise en valeur des terres agricoles ;
- la gestion des inondations ;
- le patrimoine et la protection des paysages ;
- la fiscalité municipale ;
- la mobilité durable ;
- le redéveloppement et la requalification urbaines ;
- la protection des milieux naturels ;
- la culture et la mobilité.

Le programme prévoyait deux rondes d'ateliers, une première en avant-midi et une seconde, en après-midi. La journée s'est conclue avec un cocktail et la visite de l'exposition consacrée à des projets jugés inspirants en matière d'aménagement et de développement du territoire.

La deuxième journée de l'Agora 2018 a débuté avec la projection d'une vidéo du Secrétaire général de Métropolis, monsieur Octavi De La Varga, enregistrée spécialement à l'occasion de l'Agora métropolitaine 2018. Par la suite, monsieur Alain Grimard, coordonnateur des programmes en Amérique latine et Caraïbes pour ONU-Habitat a prononcé la conférence d'ouverture. Monsieur Grimard était invité à l'Agora pour souligner la Journée des aires métropolitaines décrétée par l'ONU.

Le reste de cette deuxième journée a été consacrée à une synthèse des discussions en plénière, qui s'est déroulée en présence des membres de la commission de l'aménagement de la CMM et des porte-paroles des organisations responsables de chaque atelier. L'animation était assurée par les deux coprésidents de l'Agora.

Au total, 40 propositions issues des discussions en ateliers pour aller plus loin dans la mise en œuvre du PMAD ont été passées en revue et commentées.

L'événement s'est terminé avec un discours de clôture de la présidente de la CMM.

L'ensemble des documents Powerpoint présentés dans le cadre de l'Agora peuvent être consultés dans leur version PDF à l'adresse suivante :

http://cmm..ca/evenements/agora-2018/presentations-pdf-de-lagora/

Le profil des participants

Au total, près de 625 élus, citoyens et experts ont participé à la troisième édition de l'Agora métropolitaine confirmant le succès de ce grand rassemblement dédié à l'aménagement du territoire et au suivi du PMAD.

De ce nombre :

- 270 personnes (43,3 %) provenaient du secteur municipal (incluant 79 maires et conseillers ou 13 % des participants)
- 262 participants étaient issus des groupes et organismes (42 %)
- 30 participants étaient issus des ministères et organismes gouvernementaux (4,8 %)
- 21 personnes du secteur des transports publics - ARTM, exo et sociétés de transport (3,4 %)
- 17 personnes provenaient du milieu universitaire (2,7 %)
- 26 personnes (4,2 %) ont participé à l'Agora à titre de citoyen.

Ce profil des participants à l'Agora 2018 est comparable à ce qui a été observé lors des agoras précédentes.

La couverture média

La troisième édition de l'Agora métropolitaine a bénéficié d'une très bonne couverture médiatique en comparaison avec les deux agoras précédentes. Alors qu'en 2013 et en 2015, les médias avaient boudé l'événement n'y accordant aucune attention, l'Agora 2018 s'est en effet méritée des mentions dans plus d'une vingtaine de publications ou reportages (voir annexe 2).

Cette excellente visibilité médiatique s'explique en partie par les efforts de la firme de relations publiques engagée par la Communauté pour faire la promotion de l'événement. L'intérêt des médias semble également avoir été suscité par l'éventail plus large des thèmes discutés en ateliers, par le nombre des exemples et expériences cités ainsi que par la diversité et le nombre des panélistes invités.

Sondage auprès des participants à l'Agora 2018

Un sondage Internet a été réalisé quelques jours après la tenue de l'Agora auprès de l'ensemble des participants afin de mesurer leur appréciation de l'événement. Près de 150 personnes, soit 24 % des participants, ont accepté de compléter le sondage.

- Dans l'ensemble, les répondants ont signifié leur satisfaction générale face à cette troisième édition de l'Agora métropolitaine.
- Le format et la durée de l'événement ont été appréciés, mais plus d'échanges avec l'assistance auraient été souhaités.
- Les frais de participation, fixés à 50 $ par personne, ont été considérés comme très raisonnables. De son côté, le système d'inscription a été jugé bien organisé et efficace.
- Plusieurs des répondants en étaient à une première participation à l'Agora métropolitaine. Ainsi, seulement 26 % des répondants ont assisté à l'Agora 2013 et 30 % à l'Agora 2015.
- En général, le contenu, l'animation et le choix des panélistes dans chaque atelier ont été appréciés par les répondants, mais le format et, surtout, le temps alloué à la période de questions, en ont laissé plusieurs sur leur faim.
- Une forte proportion des répondants ont jugé les projets inspirants présentés dans le cadre de l'exposition pertinents, originaux et instructifs. Le souhait général est que cette exposition soit renouvelée.
- Sans surprise, le lieu de la rencontre a été une source de frustration pour plusieurs participants, particulièrement lors des ateliers où la cacophonie ambiante a rendu l'expérience pénible pour plusieurs.

Encadré 1 - RENFORCER LE RÉFLEXE MÉTROPOLITAIN

En ouverture de l'Agora métropolitaine 2018, six personnalités influentes du Grand Montréal, provenant de divers horizons, ont présenté leur compréhension de ce que veut dire pour eux développer le « réflexe métropolitain ». Voici un résumé de leur intervention :

Chantal Deschamps – Mairesse de la Ville de Repentigny, membre du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal

Siégeant depuis 2001 sur différentes instances de la CMM, Mme Chantal Deschamps a vu évoluer l'institution au fil des années. Elle se dit très fière du chemin parcouru. Membre de la commission de l'aménagement lors de l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en 2011, elle explique que l'adoption de ce plan a été un tour de force. Rarement avant cela les élus du Grand Montréal avaient travaillé ensemble pour élaborer une vision commune du développement de la région et développer un réflexe métropolitain. L'Agora métropolitaine, qui permet de faire le suivi du Plan, est quant à elle « thérapeutique pour la région métropolitaine ».

Massimo Iezzoni – Directeur général, Communauté métropolitaine de Montréal

M. Massimo Iezonni est directeur généal de la CMM depuis sa création en 2001. Même si l'exercice de se concerter à l'échelle métropolitaine n'est pas toujours facile, il explique que c'est une démarche nécessaire qui a fait ses preuves. Il cite en exemple le PMAD, dont les seuils de densité élevés ont été au cœur de beaucoup de débats lors du processus de consultation qui a mené à l'adoption du PMAD. Aujourd'hui, ces seuils font consensus auprès des élus de la région. Bref, il explique que le PMAD a permis au Grand Montréal de se doter d'une vision commune et d'adopter le réflexe métropolitain.

Sylvier Bernier – Ambassadrice des saines habitudes de vie et coprésidente du forum Savoir où on s'en va de l'alliance ARIANE

L'aménagement du territoire a un impact direct sur notre santé, explique Mme Sylvie Bernier. Le fait que des quartiers soient bâtis autour de l'automobile et n'offrent pas ou peu d'alternatives de transport collectif et actif contribue à nous rendre obèses et en moins bonne santé, explique-t-elle. À titre d'exemple, 14 % des adultes québécois étaient obèses au début des années 1980, alors que ce nombre est à plus de 25 % aujourd'hui. Selon elle, lorsqu'une décision en matière d'aménagement est prise, on devrait toujours se demander « est-ce que ça aura un impact positif sur l'état de santé de la population ? ». Comme elle l'explique : « si je n'ai rien autour de moi qui m'encourage à utiliser le transport collectif/actif, je ne le prendrai pas. »

Encadré 1 - SUITE

Karel Mayrand – Directeur général pour le Québec, Fondation David Suzuki

M. Karel Mayrand est clair : le territoire est probablement notre ressource la plus précieuse. La manière dont on l'aménage a un impact considérable sur notre qualité de vie et peut nous aider à lutter efficacement contre les changements climatiques. Il plaide que l'on doit voir nos milieux naturels comme des infrastructures, et non des territoires en voie d'être développés. Ces derniers nous permettent entre autres d'être plus résilients face aux changements climatiques. Avec les inondations de 2017 et les canicules de l'été 2018, cela est d'autant plus nécessaire.

Michel Leblanc – Président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)

Avec la pénurie de main-d'œuvre qui affecte le Grand Montréal et qui ira en s'aggravant, les entreprises doivent trouver de nouveaux moyens d'attirer les talents, explique M. Michel Leblanc : « ce sont maintenant les travailleurs qui ont le gros bout du bâton ». L'emplacement d'un lieu de travail, notamment, peut-être un facteur décisif dans le choix d'un employé de travailler pour une entreprise plutôt qu'une autre. Ainsi, M. Leblanc explique que le transport collectif et l'aménagement du territoire ont des rôles importants à jouer dans l'attraction des talents. Le PMAD, avec le principe des quartiers TOD (Transit-Oriented Development), est de facto un outil extrêmement puissant qui permet de diriger l'investissement aux endroits stratégiques.

Jean-François Barsoum – Chef canadien du groupe Environnement et Innovation de IBM

M. Jean-François Barsoum est clair : il n'y a pas de solution miracle pour lutter contre la congestion. Toutefois, une chose est sûre : bien qu'autrefois, on pensait que la vitalité passait par l'expansion des infrastructures, on comprend maintenant que ça passe par la densification, ce qui constitue l'un des principes des TOD. M. Barsoum explique que l'espace de solutions n'est pas énorme pour réduire la congestion et lutter contre les changements climatiques, mais que cela passe entre autres par les véhicules propres, la densité, le covoiturage, plus de transport collectif, une modification du cadre fiscal et une modification du comportement des gens.

3. SYNTHÈSE DES ATELIERS

Un des objectifs de l'Agora 2018 était d'alimenter la rédaction du futur Plan d'action 2019-2023 du PMAD.

Pour ce faire, le programme de l'Agora incluait huit ateliers portant sur des thèmes en lien avec les orientations, les objectifs et les critères du PMAD. Chacun de ces ateliers était pris en charge par un organisme partenaire de la CMM. L'objectif fixé pour chacun de ces ateliers était de dégager des propositions concrètes destinées à être par la suite présentées et discutées en séance plénière avec l'ensemble des participants à l'Agora.

Voici, pour chacun des huit ateliers de l'Agora, un aperçu des échanges et des interventions entendus, ainsi que les propositions formulées pour poursuivre avec succès la mise en oeuvre du PMAD.

3.1 COMPTE RENDU DE L'ATELIER 1

Urbanisation et mise en valeur des terres agricoles: Défis et perspectives futures **organisé par l'Union des producteurs agricoles (UPA)**

Ce premier atelier avait pour objectif de mettre en évidence l'importance de la mise en valeur de l'agriculture et d'une gestion optimale du territoire dans la perspective d'un développement durable. L'accent a également été mis sur les bienfaits de l'agriculture, notamment urbaine et périurbaine, ainsi que sur quelques initiatives inspirantes.

► Mme Ghalia Chahine, coordonnatrice à l'aménagement, services-conseils et environnement à l'Union des producteurs agricoles (UPA) a brossé un portrait général des principaux défis et obstacles à la mise en valeur de l'agriculture sur le territoire de la Communauté (accès aux terres agricoles, contraintes réglementaires, pressions de l'urbanisation, etc.).

► M. Pierre Charron, maire de la ville de Saint-Eustache et président du comité consultatif agricole de la Communauté, est venu par la suite présenter les principaux outils de planification et de suivi mis en œuvre par la Communauté afin d'assurer le développement des activités agricoles sur son territoire, dont le Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles (PAMAA), adopté en 2016.

► Ensuite, M. Jérôme Dupras, professeur au Département des sciences naturelles de l'Université du Québec en Outaouais et chercheur à l'Institut des sciences de la forêt tempérée, est venu souligner l'importance de la contribution de l'agriculture périurbaine au maintien de certaines fonctions environnementales pour le territoire, ainsi que sa pertinence dans une optique d'adaptation aux changements environnementaux globaux, dont le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité.

La deuxième partie de l'atelier a été consacrée à la présentation de quatre initiatives ou projets pouvant répondre à certains enjeux et défis à la mise en valeur des activités agricoles sur le territoire de la Communauté.

► La première initiative a été présentée par Mme Brigitte Dumont, directrice générale du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ). Celle-ci consiste en la mise en place récente d'une banque de terres et de fermes agricoles à l'échelle provinciale, désignée sous le nom « L'ARTERRE », et ce, afin de permettre à la relève un meilleur accès aux terres agricoles.

► La deuxième initiative, présentée par Mme Ghalia Chahine, de l'Union des producteurs agricoles, portait sur le projet de fiducie agricole au pourtour de la future station Rive-sud du Réseau express métropolitain (REM). Ce projet permettrait non seulement de contrer l'étalement urbain et de pérenniser les terres agricoles au pourtour de la Station Rive-sud, mais aussi la remise en culture de friches.

► M. Normand Marinacci, maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et membre du comité consultatif agricole de la Communauté, est venu présenter par la suite le projet de paysage humanisé pour le territoire de L'Île-Bizard. C'est-à-dire une aire protégée, reconnue par le gouvernement, constituée sur un territoire habité, dont l'état d'origine a été modifié par l'activité humaine, mais qui demeure en harmonie avec la nature.

► Finalement, M. Martin Murray, maire de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a fait état de la Politique de la ville nourricière adoptée par la ville afin de promouvoir et reconnaître les multiples fonctions de l'agriculture urbaine sur son territoire.

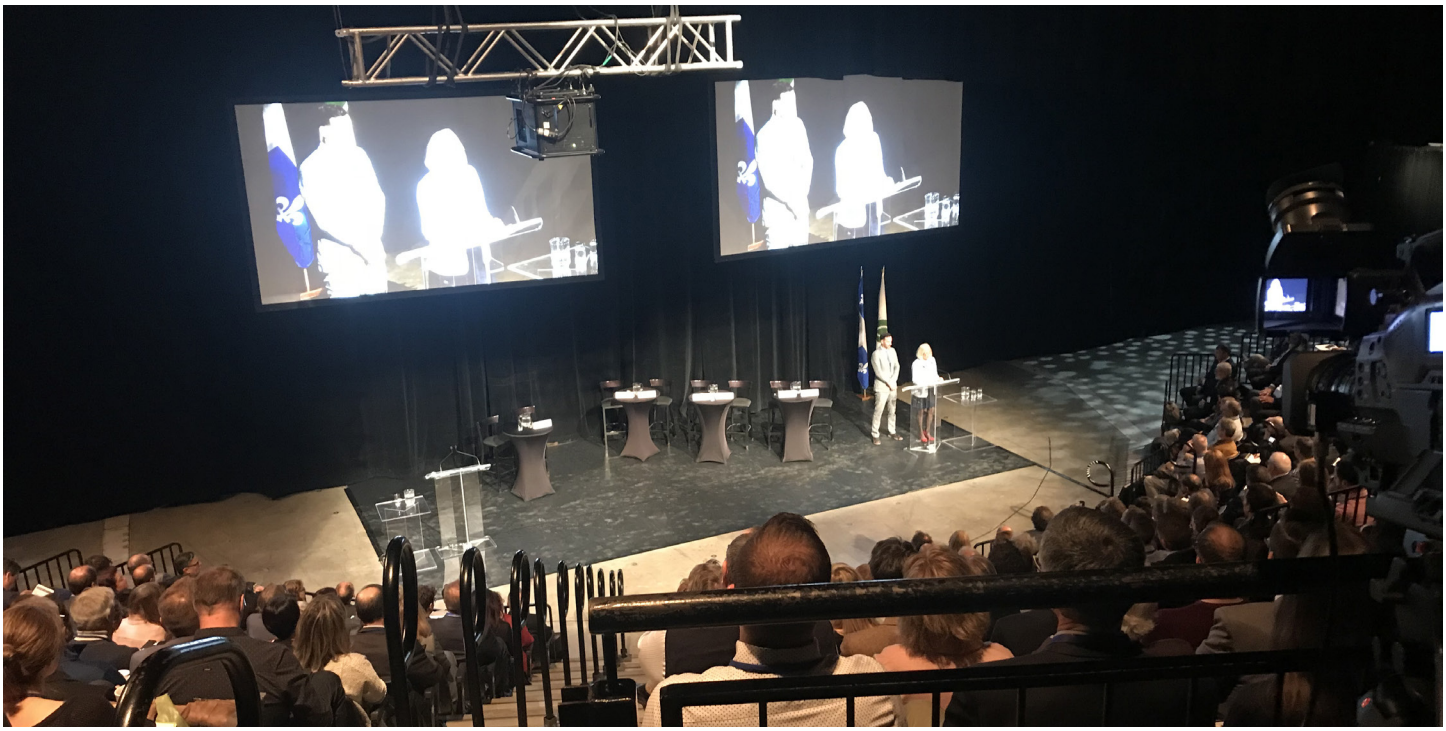

Dans l'ensemble, les discussions des participants et des panélistes, ainsi que les questions via la plateforme Slido ont fait ressortir les constats suivants :

- la protection du territoire agricole est capitale ;
- les biens et services environnementaux apportés par les agriculteurs sur leur ferme doivent être reconnus;
- les acquis territoriaux en zone agricole doivent être reconnus et consolidés par la mise en place d'outils à l'échelle métropolitaine ;
- il faut accompagner les producteurs agricoles dans un contexte d'adaptation et de conciliation des usages et de la règlementation (REA, changements climatiques, nouvelles valeurs sociales, environnements, etc.);
- les municipalités ont un rôle clé dans la protection des terres et la mise en valeur de leur territoire agricole.

Les principaux défis identifiés concernent :

- la préservation des terres à des fins agricoles afin d'assurer la pérennité du garde-manger des Québécois;
- l'accès au foncier agricole pour les producteurs agricoles et pour la relève ;
- la cohabitation harmonieuse entre le milieu agricole et les milieux urbanisés ;
- la collaboration avec les élus et la population afin de mettre à l'avant-plan le développement de l'agriculture dans la région métropolitaine.

Pour la poursuite de la mise en œuvre du PMAD, les participants à l'Atelier 1 portant sur l'agriculture, ont recommandé de:

- Réitérer l'engagement des municipalités de la CMM à conserver la zone agricole métropolitaine.
- Mettre sur pied un programme de remise en culture des friches agricoles au bénéfice des entreprises agricoles.
- Mettre en œuvre la Banque métropolitaine de terres et de fermes (adhésion à Arterre) au bénéfice de la relève.
- Favoriser la concertation métropolitaine sur les enjeux de cohabitation (multifonctionnalité : biens et services environnementaux).

3.2 COMPTE RENDU DE L'ATELIER 2

La gestion des risques d'inondation : le Plan Archipel organisé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

L'atelier 2 a réuni divers intervenants et spécialistes afin de discuter des divers principes à mettre de l'avant dans le cadre d'une nouvelle approche métropolitaine pour la gestion des risques d'inondation.

Deux blocs de trois participants ont abordé successivement les apprentissages à retenir des événements de 2017 et les actions à mettre de l'avant dans le cadre d'une nouvelle approche de gestion des risques d'inondation.

► M. Nicolas Audet, coordonnateur de la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent–Grand Montréal a ouvert le panel de présentation en faisant état du contexte particulier de l'archipel métropolitain. Située à la confluence du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Outaouais et de la rivière Richelieu, la région reçoit des apports en eau majeurs, notamment au printemps lors de la période de crue. Parallèlement, plusieurs cours d'eau de moins grande envergure traversent néanmoins de nombreuses municipalités et représentent une source d'exposition potentielle aux inondations.

► Par la suite, M. Nicholas Borne, conseiller municipal de Laval-les-Îles, a présenté quelques-unes des conséquences des inondations de 2017 sur les citoyens et les municipalités touchés. Il a particulièrement attiré l'attention sur l'importance de l'aspect humain et émotif des conséquences des inondations, que ce soit au niveau des drames vécus par les sinistrés ou de la difficulté pour les employés municipaux à assumer l'incontournable charge émotionnelle accompagnant de tels événements.

► Pour terminer le premier bloc de l'atelier, M. Richard Turcotte, conseiller scientifique au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et responsable de la programmation du volet « ressources hydriques » au sein du Consortium Ouranos, a amené l'auditoire à considérer l'impact des changements climatiques sur les dynamiques d'inondation que connaît le sud du Québec. Il a particulièrement fait ressortir les différences entre les enjeux pour les grands bassins versants (fleuve, Outaouais et Richelieu) qui seront davantage affectés au niveau des grandes crues printanières alors que les plus petits cours d'eau seront plutôt sensibles aux événements de précipitations extrêmes. M. Turcotte a indiqué que les cinquante prochaines années pourraient se caractériser par une tendance à la baisse des inondations pour les crues fréquentes, mais à un accroissement des événements plus catastrophiques.

Dans le cadre du deuxième bloc, les présentations visaient à aborder quelques pistes de réflexion afin de soutenir l'élaboration d'une nouvelle approche métropolitaine de gestion des risques d'inondation.

► M. Pierre Brodeur, maire de la Ville de Saint-Lambert, a débuté ce bloc en décrivant quelques-uns des apprentissages retenus par les participants de la Mission inondations Paris 2018, organisée par la Communauté en juin 2018. Il a particulièrement insisté sur l'importance d'axer la gestion des inondations vers un objectif de réduction des diverses vulnérabilités présentes sur le territoire. Aussi, l'intérêt grandissant à travailler avec l'eau plutôt que de vouloir la contrôler a été abordé, notamment par le recours aux espaces d'inondabilité, le maintien de la libre circulation des eaux et le respect des régimes hydriques.

► Mme Isabelle Thomas, professeure à l'Université de Montréal, a quant à elle insisté sur l'importance de développer une culture de la résilience, tant chez les citoyens que chez les décideurs et les professionnels. Alors qu'actuellement, la perception du niveau de risque est généralement insuffisante, des outils doivent être développés afin de bonifier la connaissance du risque et surtout, rendre la communication de celle-ci possible et efficace auprès de différentes clientèles. Plusieurs exemples étrangers ont été présentés.

► Enfin, Mme Émilie Charbonneau, conseillère en recherche à la Communauté métropolitaine de Montréal, a présenté quelques-uns des efforts actuellement mis de l'avant par la Communauté dans le cadre de ses travaux sur les inondations. Après avoir fait état des différentes réflexions menées par la commission de l'aménagement sur le sujet, elle a décrit comment une nouvelle approche de gestion des inondations profitera des nouvelles connaissances mises de l'avant afin de mieux connaître et de comprendre les fréquences et la sévérité des aléas d'inondation et de mieux caractériser les vulnérabilités infrastructurelles, sociales et économiques présentes sur le territoire.

L'atelier a permis aux membres de l'auditoire de participer à deux périodes d'échange avec les participants. Tous s'entendent sur l'importance d'apprendre des événements de 2011 et de 2017 et de mettre en place une nouvelle approche de gestion des risques d'inondation afin, notamment, de prendre en compte les changements climatiques. Si plusieurs soulignent l'importance de protéger les milieux humides et hydriques présents en zone inondable, l'augmentation de la résilience des secteurs déjà développés doit également être considérée.

Pour la poursuite de la mise en œuvre du PMAD, les participants à l'Atelier 2 portant sur la gestion des risques d'inondation, ont recommandé de:

► Compléter la nouvelle cartographie pour que les municipalités soient dotées d'un outil à la fin pointe de la connaissance et adapté aux changements climatiques.

► Développer des outils de communication pour le grand public.

► Développer une nouvelle réglementation sur la base d'un consensus métropolitain (aménagement résilient, conservation des milieux humides et hydriques, changements climatiques).

► Assurer un suivi du bilan des travaux du Plan Archipel et accélérer sa mise en œuvre dans le cadre d'un forum métropolitain.

3.3 COMPTE RENDU DE L'ATELIER 3

Repères métropolitains : patrimoine et paysage organisé par Héritage Montréal

Les paysages et le patrimoine naturel et bâti de la région métropolitaine constituent autant de repères identitaires et de lieux emblématiques pour la population du Grand Montréal. Or, actuellement, plusieurs municipalités partagent des enjeux concernant l'identification, la protection et la mise en valeur de ces ensembles patrimoniaux et paysagers. Certaines initiatives prometteuses mériteraient, par ailleurs, d'être mieux connues.

► Mme Carole Déniger, présidente, et M. Dinu Bumbaru, directeur des politiques à Héritage Montréal ont ouvert la discussion. Parmi les éléments soumis à l'assemblée se sont trouvés trois verbes d'action « connaître, protéger et connecter » ainsi que des questions connexes « La connaissance peut-elle se limiter à des inventaires? Comment mieux protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et les paysages? Comment relier physiquement et humainement ces richesses collectives? ».

► Une premier groupe de panélistes – composé de M. Jean Martel, maire de Boucherville et membre du conseil de la CMM, Mme Caroline Tanguay, vice-présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec et présidente de la Table de Montréal, M. Guillaume Tremblay, maire de Mascouche et Mme Nathalie Martin, assistante-directrice au service de l'urbanisme de Laval – ont témoigné de leur expérience respective de mise en valeur des repères identitaires et des lieux emblématiques que forment le patrimoine et le paysage du Grand Montréal.

► Un second panel – réunissant Mme Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement de Lachine, M. Peter Jacobs, professeur émérite en architecture du paysage de l'Université de Montréal et président du Conseil du patrimoine de Montréal et Mme Marie-France Charrette, directrice générale de la Fédération Histoire Québec – ont pour leur part fait état de défis rencontrés et de leurs réflexions quant aux pistes de solution.

Dans leurs propos, les intervenants ont notamment souligné l'importance de conceptualiser le patrimoine, non pas comme une liste de points, mais plutôt comme un environnement chargé d'une histoire et d'un destin partagés. Plusieurs ont insisté sur l'importance de procéder à la mise en commun des connaissances métropolitaines et de sensibiliser la population à la question patrimoniale. Il faut créer un sentiment d'adhésion autour des projets de protection a-t-on plaidé. L'importance de développer des outils communs pour préserver le patrimoine a également été soulignée. Sur ce dernier point, les défis entourant le financement des initiatives de restauration, de requalification ou de redéveloppement des sites à caractère patrimonial ont été évoqués à plusieurs reprises.

Quant au paysage, il a été rappelé qu'il s'agit d'un médium privilégié de connexions et qu'il est impératif de comprendre le paysage comme l'assise des patrimoines matériel et immatériel. Ultimement, la notion de « patrimoine paysager » a été soumise afin d'aborder les deux concepts en un tout indissociable. Ce concept a été accueilli favorablement par les participants et a été repris dans les discussions subséquentes.

Un appel à une véritable intégration du patrimoine et du paysage dans la planification métropolitaine a par ailleurs été lancé. Certains ont proposé d'inclure des mesures concrètes, accompagnées de cibles mesurables, pour le patrimoine bâti et le paysage, dans le prochain plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Enfin, plusieurs appels ont été lancés pour une mise en commun de la connaissance et des expertises par la création d'un Observatoire du patrimoine et du paysage. Au final, aux verbes d'action proposés au début de l'Atelier 3 « connaître, protéger et connecter » se sont ajoutés « mobiliser, inciter et innover ».

Pour la poursuite de la mise en œuvre du PMAD, les participants à l'Atelier 3 portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages, ont recommandé de:

- Inclure un chapitre « protection et mise en valeur du patrimoine et du paysage » dans le prochain plan d'action sur le PMAD
- Connaître, protéger et connecter.
- Mobiliser, inciter et innover.
- Créer l'Observatoire métropolitain du patrimoine et du paysage qui porte sur la connaissance, les inventaires, les pratiques, les outils et les initiatives novatrices.
- Mettre sur pied une table métropolitaine de concertation sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages, qui réunit les acteurs des secteurs public, universitaire et citoyen.

3.4 COMPTE RENDU DE L'ATELIER 4

Fiscalité municipale et redéveloppement : quels outils ?

organisé par le Réseau environnement et l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie

Cet atelier visait à examiner les limites que pose le cadre financier actuel des municipalités pour l'application du PMAD ainsi qu'à identifier des pistes de solution.

► Mme Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie et préfète de la MRC de Marguerite-D'Youville, représentée par M. Martin Damphousse, maire de Varennes et membre du comité exécutif de la CMM, a souligné que pour faire face à leurs responsabilités accrues, le cadre fiscal actuel, dont plus du 2/3 des revenus provient de l'impôt foncier, encourage les municipalités à s'étaler toujours davantage.

► M. Maxime Laporte, directeur du développement immobilier, ventes et marketing du Groupe Quorum, a présenté son point de vue sur les défis que pose le développement des terrains disponibles ou leur requalification (acceptabilité sociale, coûts, délais, etc.).

► M. Jean Lacroix, président-directeur général du Réseau Environnement et de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie, et M. Martin Damphousse, maire de Varennes, ont partagé leurs expériences à propos d'outils innovants pour dégager une marge de manœuvre fiscale, notamment le programme FIME – Financement innovateur pour des municipalités efficaces, une adaptation québécoise du programme PACE (Property Assessed Clean Energy) des États-Unis.

► Mme Danielle Pilette, professeure associée au département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale de l'Université du Québec à Montréal, et M. Nicolas Plante, associé stratégie et performance, Raymond Chabot Grant Thornton, ont abordé les enjeux de la diversification des sources de revenus ainsi que leurs effets sur le territoire, les services offerts aux citoyens et la rentabilité d'un projet.

Avec le cadre financier actuel, les municipalités sont encouragées à s'étaler, ce qui cause de plus en plus de pression sur les milieux naturels et agricoles et constitue un obstacle à l'atteinte des objectifs du PMAD. Conséquemment, il devient de plus en plus urgent de réformer le pacte fiscal liant les municipalités au gouvernement du Québec. Le nouveau régime devra toutefois comprendre des mesures d'écofiscalité (taux différenciés de taxation foncière, principe utilisateur-payeur ou pollueur-payeur, etc.).

Des solutions concrètes de diversification doivent aussi être mises en place, entre autres, l'octroi d'un point de TVQ supplémentaire aux municipalités, le développement de sources de revenus innovantes, telles que la création de nouveaux fonds municipaux alimentés par le gouvernement du Québec et les villes elles-mêmes, auxquels pourraient aussi être invités à participer des promoteurs et des organismes philanthropiques.

Pour la poursuite de la mise en œuvre du PMAD, les participants à l'Atelier 4 portant sur la fiscalité municipale, ont recommandé de:

► Compléter la mise à jour des sources pour le financement du transport en commun dans le cadre des projets en cours et du futur plan stratégique de développement du transport collectif de l'ARTM.

► Mettre en place un fonds d'aide au développement et un programme d'accompagnement de projets innovants (efficacité énergétique, préservation des milieux naturels, GES, économie sociale, écofiscalité etc.).

► S'inspirer des exemples et initiatives mises en place en matière de fiscalité innovante dans le monde et coordonner un exercice collectif pour discuter des stratégies en matière de fiscalité municipale.

► Développer des incitatifs fiscaux et financiers pour accélérer la réalisation de projets dans la Trame verte et bleue, des projets issus du PMAD (décontamination de terrains - Electrolux, agriculture urbaine, préservation des milieux naturels, requalification urbaine).

► Compléter les mesures financières des municipalités en ajoutant notamment un revenu provenant de la taxe sur la consommation d'ici la fin de 2019.

3.5 COMPTE RENDU DE L'ATELIER 5

La mobilité durable et le développement du transport collectif organisé par Trajectoire Québec

Le transport collectif est au cœur d'une mobilité durable. C'est pourquoi le PMAD, tout en fixant l'objectif de hausser la part modale du transport en commun aux heures de pointe à 35 % d'ici 2031, mise sur la modernisation et le développement d'un réseau de transport en commun métropolitain ainsi que l'aménagement de quartiers de type TOD.

Alors que le gouvernement du Québec a récemment dévoilé sa politique de mobilité durable et que l'Autorité régionale de transport métropolitain se dotera prochainement d'un Plan stratégique de développement du transport collectif, cet atelier s'est intéressé aux différentes avenues actuellement envisagées pour relancer le transport collectif.

L'intégration des modes actifs et la place de l'autobus ont également été discutées.

► Mme Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et M. Pierre Shedleur, président du conseil d'administration de l'ARTM, ont abordé la gouvernance et la planification du transport collectif à l'échelle métropolitaine. Les deux acteurs ont respectivement présenté le suivi des cibles du PMAD en matière de transport collectif ainsi que la nouvelle gouvernance en transport métropolitain et le rôle de l'ARTM au centre de celle-ci. La démarche de l'ARTM, axée sur la concertation et la consultation, place les citoyens et les organismes de la société civile au cœur de la réflexion et des choix.

► Les maires de Laval, M. Marc Demers, et de Brossard, Mme Doreen Assaad, ont par la suite parlé de l'implantation du Réseau express métropolitain (REM) et des autres alternatives à l'auto-solo sur les territoires de leur municipalité. M. Demers, a traité de la question de la congestion en heure de pointe sur le réseau routier structurant de la couronne Nord. Les coûts de cette congestion dépassent les coûts d'immobilisation et un éventail de solutions devra être mis en place (voies réservées, taxis, covoiturage, transport actif, etc.). Il a mentionné que des mesures de subvention à des modes de transport électriques et de tarification sociale du transport collectif sont déjà en place à Laval. Mme Assaad a, quant à elle, rappelé l'importance du lien entre l'aménagement du territoire et le transport collectif en présentant les milieux de vie qui s'articuleront autour des futures stations du REM à Brossard.

► Finalement, en tant que professionnels travaillant activement à la promotion des alternatives à l'auto-solo, Mme Suzanne Lareau, présidente-directrice générale de Vélo Québec, et M. Philippe Cousineau-Morin, directeur de Trajectoire Québec, ont démontré que c'est grâce à l'intermodalité que nous arriverons à inciter les gens à utiliser les transports collectifs. Alors que Mme Lareau a dressé le portrait du vélo comme allié au transport collectif, M. Cousineau-Morin a abordé l'importance de la volonté politique et de la marche dans la chaîne des déplacements.

La mobilité étant une thématique extrêmement polarisante, les périodes de questions ont permis de traiter d'un éventail impressionnant de sujets.

D'une part, le financement du transport collectif s'est retrouvé au centre des discussions à plusieurs reprises alors que plusieurs questions et commentaires ont porté sur la volonté politique de financer prioritairement le transport collectif, le besoin d'outils d'aide à la décision basés sur des coûts réels de manière à faire des choix plus éclairés en comparant les projets de transport collectif et les projets routiers, l'utilisation de mesures d'écofiscalité pour le financement du transport collectif et la recherche de nouvelles sources de financement.

D'autre part, les équipemens de transport du Grand Montréal étaient aussi au cœur des préoccupations. Plus précisément, plusieurs questions et commentaires ont porté sur les milieux peu favorables aux piétons, la trop faible capacité des stationnements incitatifs sur la couronne Nord, la congestion de plus en plus importante sur les pistes cyclables en heure de pointe ainsi que la remise en question souhaitée de certains projets d'élargissement d'autoroutes.

En bref, un consensus au sein des participants semblait ressortir comme quoi il fallait accélérer la mise en place des mesures afin de diminuer drastiquement l'utilisation de l'auto-solo qui continue à progresser. La relation même avec l'automobile est à redéfinir, de la même façon que la relation à la cigarette l'a été. Ainsi, les coûts des services de mobilité durable seraient vus, non comme des dépenses, mais comme des investissements à moyen et long terme en santé publique.

Pour la poursuite de la mise en œuvre du PMAD, les participants à l'Atelier 5 portant sur la mobilité, ont recommandé de:

- Réaliser le plan de transport par l'ARTM le plus tôt possible.
- Accélérer la réalisation des projets en cours.
- Mettre en place un réseau structurant d'autobus avec voies réservées et de stationnements incitatifs pour l'ensemble du territoire métropolitain.
- Expérimenter un réseau de navettes fluviales complémentaire à l'offre de transport collectif.
- Mettre en œuvre le Plan directeur du Réseau vélo métropolitain.
- Développer une approche de planification par corridor de transport.
- Réaliser une politique de covoiturage à l'échelle métropolitaine.
- Développer et adopter une politique métropolitaine sur le stationnement.
- Renforcer le transport actif dans les aires TOD.
- Adapter l'organisation du travail afin de réduire la congestion pour le transport des biens et des personnes.
- Promouvoir l'écofiscalité.

3.6 COMPTE RENDU DE L'ATELIER 6

Retisser la ville : consolidation et requalification urbaines organisé par Vivre en Ville

Cet atelier visait à mettre de l'avant plusieurs projets et stratégies dans le but de retisser la ville et à identifier certaines conditions pour leur mise en œuvre, notamment l'adhésion des citoyens.

► M. Christian Savard, directeur général de Vivre en Ville, a abordé les conditions pour faciliter et encourager la création de milieux de vie attrayants et durables en misant sur la densification et la consolidation des terrains existants.

► M. Normand Dyotte, maire de Candiac, a présenté les orientations de développement de la ville, celles-ci soutenant, entre autres, les projets POD (Pedestrian-Oriented Development) tel que le Square Candiac favorisant le transport actif et réduisant l'empreinte écologique.

► M. Stéphane Boyer, vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval, a présenté quelques projets de redéveloppement et de mixité sur le territoire de Laval, dont les habitations Val-Martin, et le secteur des stations de métro Cartier et Concorde.

► M. Yves Corriveau, maire de Mont-Saint-Hilaire et membre du conseil de la CMM, a évoqué le TOD de Mont-Saint-Hilaire et le projet de revitalisation du centre-ville, ces derniers étant axés sur la mobilité active et le verdissement.

► M. Sébastien Nadeau, maire de L'Assomption, a présenté sa vision écoresponsable pour requalifier le terrain de l'ancienne usine Electrolux (projet Symbiose), celle-ci tenant compte des préoccupations citoyennes.

► M. Pierre Lessard-Blais, maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à Montréal et, au moment de l'Agora, membre de la commission du logement social de la CMM, a souligné l'importance de la mixité sociale et de l'adhésion des citoyens dans les projets de requalification urbaine tels que la Place Valois et la Cité de la logistique.

Afin de mettre en valeur le plein potentiel du territoire, la consolidation et l'optimisation de l'utilisation des espaces existants et disponibles doivent être favorisées plutôt que d'ouvrir de nouveaux secteurs au développement. Les villes doivent être proactives et encadrer les projets des promoteurs, et non l'inverse. Le développement des quartiers TOD mérite également d'être poursuivi. La densification doit être perçue comme une opportunité et non une contrainte, en autant que celle-ci s'intègre au milieu d'accueil.

Dans le même ordre d'idée, les terrains contaminés ne doivent pas être considérés comme des obstacles au redéveloppement, ces terrains étant la plupart du temps bien localisés. La planification et la mise en œuvre des projets nécessitent la participation des citoyens et leur adhésion.

Pour la poursuite de la mise en œuvre du PMAD, les participants à l'Atelier 6 portant sur la requalification et le redéveloppement urbain, ont recommandé de:

- Mettre en place un programme incitatif TOD – phase II.
- Mettre en place un programme incitatif hors TOD – développement et redéveloppement des espaces économiques et résidentiels.
- Développer une stratégie pour l'acceptabilité sociale du développement urbain durable (mode de participation publique, atelier de co-création).
- Développer une stratégie de requalification des terrains industriels encadrant les interventions des promoteurs.

3.7 COMPTE RENDU DE L'ATELIER 7

Comment protéger et mettre en valeur la Trame verte et bleue de la CMM organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal et le Mouvement Ceinture Verte

Le PMAD fixe comme objectif la protection de 17 % du territoire du Grand Montréal et l'atteinte de 30 % de couvert forestier. Pour y arriver, les municipalités sont incitées à protéger des bois et des corridors forestiers d'intérêt métropolitain et à mettre en place différentes mesures de protection des rives, du littoral, des milieux humides, des paysages et du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain.

Cet atelier s'est attardé à présenter un éventail des bons coups et des embûches rencontrés dans le cadre d'initiatives municipales visant la protection de milieux naturels sur le territoire. Certaines nouvelles opportunités de conservation des milieux naturels ont également été identifiées :

► M. Sylvain Perron, du Mouvement Ceinture verte, a présenté le contexte et des opportunités de protection des milieux naturels tels que les écosystèmes forestiers exceptionnels, l'habitat d'espèces à statut précaire et les forêts de plus de 4,4 ha.

► Mme Coralie Deny, du CRE-Montréal, a identifié d'autres opportunités, notamment les ruisseaux, l'aménagement de haies brise-vent et la renaturalisation des golfs en vue de créer de nouveaux milieux naturels.

Deux projets pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal ont été présentés.

► M. Guy Garand, du CRE Laval, a exposé les bénéfices liés à la création d'un grand parc métropolitain regroupant plusieurs lieux d'intérêt dans l'ouest de la CMM.

► Mme Aurélie Genries, de Nature-Action Québec, a présenté le plan d'action du Corridor forestier du Grand Coteau. Ce plan, appuyé par trois MRC et six municipalités dans la couronne Nord, vise notamment à accroître l'accessibilité du milieu naturel ainsi qu'à concevoir et à mettre en œuvre un plan de verdissement de la trame urbaine.

Deux stratégies municipales de protection/conservation des milieux naturels ont été présentées.

► M. Luc Ferrandez, élu responsable des grands parcs, des espaces verts et des grands projets au comité exécutif de la Ville de Montréal, a abordé les défis et les stratégies d'acquisition pour atteindre une cible de 10 % de superficie terrestre protégée dans l'agglomération de Montréal.

► Tandis que M. Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines, a exposé une stratégie de conservation règlementaire pour maintenir le couvert forestier couvrant le tiers de la superficie cette municipalité rurale.

► Finalement, M. Jean-François Girard, avocat chez Dufresne Hébert Comeau, a présenté les principaux outils juridiques de conservation à la disposition des municipalités. L'acquisition est nécessaire si l'on veut créer à court terme un espace public. Autrement, il est possible de conserver les bois ainsi que les milieux humides et hydriques à partir des pouvoirs réglementaires découlant de l'article 113 de La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) (paragraphes 12.1 et 16). Selon Me Girard, cette façon de procéder ne constitue pas de l'expropriation déguisée puisque le pouvoir de prohiber tout usage est clairement exprimé dans la LAU.

Les interventions des participants, en salle et sur la plateforme Slido, ont portés sur:

► La reconnaissance des milieux naturels ouverts (friches herbacées ou arbustives) et de l'habitat d'espèces en situation précaire dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) comme étant également des milieux naturels importants à conserver pour le maintien de la biodiversité.

► La conservation du couvert forestier et des milieux naturels en milieu urbain pour maintenir des corridors de connectivité, pour favoriser une adaptation aux changements climatiques et pour assurer une réciprocité entre les efforts de conservation réalisés entre les zones blanche et verte.

► La conservation des îles inhabitées de l'archipel.

► La pérennité des milieux naturels conservés dans les schémas d'aménagement et la reconnaissance des efforts de conservation des municipalités.

► Les coûts associés aux poursuites des promoteurs suite à la mise en place d'une réglementation municipale favorisant la conservation de milieux naturels.

► La révision de la Loi sur l'expropriation pour rétablir le rapport de forme entre le droit collectif et le droit privé et réduire les coûts d'acquisition.

► Les enjeux de financement pour l'acquisition et la gestion des milieux naturels protégés.

► L'accessibilité publique aux rives des cours d'eau de l'archipel.

Pour la poursuite de la mise en œuvre du PMAD, les participants à l'Atelier 7 portant sur la protection des milieux naturels, ont recommandé de:

► Pérenniser les actions de conservation municipales avec notamment un registre des aires protégées métropolitaines.

► Intégrer les milieux naturels de 4,4 hectares et plus dans les bois et les corridors métropolitains.

► Poursuivre les plans de connectivité des milieux naturels en intégrant notamment les bandes riveraines, les haies brise-vent et les golfs.

► Accélérer le plan de reboisement de la CMM pour atteindre la cible de 30 % du couvert forestier.

► Reconduire et bonifier le budget pour le programme de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

3.8 COMPTE RENDU DE L'ATELIER 8

Dans le Grand Montréal, il y a une vie après la navette! organisé par Culture Montréal en collaboration avec Culture Montérégie et le Conseil régional de la culture de Laval

S'intéressant aux liens stratégiques entre les activités de diffusion culturelle et la mobilité durable, l'Atelier 8 s'est articulé autour de deux questions structurantes, soit comment la culture contribue-t-elle à la réussite d'une stratégie de mobilité durable? et quelle nouvelle carte culturelle du Grand Montréal est susceptible de se dessiner?

Dans la première ronde d'interventions:

► Mme Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny, préfète de la MRC de L'Assomption et membre du comité exécutif de la CMM, s'est prononcée sur la diffusion culturelle à l'échelle métropolitaine.

► L'intervention de Mme Helen Fotopulos, ex-présidente de la commission de l'aménagement de la CMM, a quant à elle porté sur le PMAD et la culture.

► Mme Florence Junca-Adenot, professeure associée au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal et directrice du FORUM URBA 2015 a partagé quelques constats en matière de culture, mobilité et aménagement du territoire.

► Enfin, M. Clément Demers, chercheur à l'Observatoire Invanhoé Cambridge du développement urbain et immobilier de l'Université de Montréal a évoqué la question de rapprocher le citoyen de l'offre culturelle.

Lors de la deuxième ronde d'interventions:

► M. Éric Beaulieu, vice-président du comité exécutif de la Ville de Longueuil et président de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances de la CMM, a abordé la question de la culture et des quartiers TOD en présentant l'exemple de Longueuil.

► Pour aborder la même question, Mme Aline Dib, conseillère municipale de Saint-Martin à Laval et vice-présidente de la commission du transport de la CMM, a présenté l'exemple de Laval.

► M. Jacques Aubé, vice-président exécutif et chef de l'exploitation de la firme Evenko, a abordé la question de l'accessibilité aux grands pôles récréoculturels du Grand Montréal.

► M. Michel Labrecque, président-directeur général de la Régie des installations olympiques, a quant à lui présenté le Parc olympique, un joueur récréotouristique majeur.

► Finalement, l'intervention de Mme Kathia St-Jean, directrice générale de La Vitrine, a porté sur le rayonnement de la culture à l'échelle métropolitaine.

Après leurs interventions, les panélistes ont échangé avec la salle, permettant ainsi de bonifier la réflexion sur l'imbrication de la culture et de la mobilité durable.

Parmi les principaux constats observés, il faut mentionner le fait que la culture donne un sentiment d'appartenance et favorise la cohésion sociale, qu'en facilitant l'accès à la culture on donne le goût de la culture, que la culture amène les gens à vivre des expériences inoubliables et que l'art et le design peuvent être des catalyseurs dans l'expérience urbaine. Ainsi, plus les quartiers auront une mixité de fonctions – qu'ils seront conviviaux, attrayants et dynamiques, notamment par la présence d'activités culturelles –, plus les gens auront tendance à y rester, avec tous les avantages que cela implique comme la possibilité d'étirer l'heure de pointe ou encore de délaisser l'automobile au profit de moyens de transport moins énergivores comme la marche et le vélo.

Si la culture recèle le potentiel d'agir positivement sur la mobilité des personnes, notamment en favorisant des modes de déplacement plus durables (par exemple transport en commun et transport actif), le corolaire inverse est aussi vrai. Une desserte adéquate des pôles culturels recèle le potentiel de favoriser l'accès et le goût de la culture. Les discussions ont donc fait ressortir qu'une bonne desserte en transport en commun est une condition essentielle à la mise en valeur de l'offre culturelle. À ce chapitre, le besoin d'une meilleure convergence et d'une meilleure complémentarité entre le transport en commun et les infrastructures culturelles a été souligné à quelques reprises.

Certains ont proposé de poursuivre le travail sur deux fronts: faire un inventaire géographique et typologique des infrastructures culturelles et de la mobilité des publics et mettre sur pied un comité consultatif sur la culture dont un des mandats sera de tenir un forum métropolitain.

Enfin, un appel à la redéfinition de nos quartiers en fonction de nos besoins de base, dont le divertissement, a été lancé.

Pour la poursuite de la mise en œuvre du PMAD, les participants à l'Atelier 8 portant sur la culture, ont recommandé de:

- Réaliser un inventaire et une typologie et mettre au point une stratégie de promotion des infrastructures culturelles sur le territoire métropolitain.
- Développer un plan de desserte de ces infrastructures pour favoriser le transport collectif et actif (ARTM).
- Développer des projets pilotes culturels pour les écoliers en transport collectif et actif.
- Mettre sur pied un comité consultatif sur la culture dont un des mandats sera d'organiser un forum métropolitain pour faire état de l'avancement de la stratégie de desserte.

4. ANALYSE DES PROPOSITIONS DE L'AGORA 2018

Dans les semaines qui ont suivi l'Agora 2018, la Communauté a procédé à l'analyse de chacune des 40 propositions issues des ateliers de l'Agora pour alimenter la rédaction du Plan d'action 2019-2023 du PMAD afin de distinguer les propositions nouvelles de celles faisant écho à des travaux ou à des actions en cours ou déjà planifiés.

Au total :

- 10 des 40 propositions de l'Agora constituent de véritables nouvelles propositions pour une mise en œuvre réussie du PMAD.

- 22 propositions référent à des actions en cours de réalisation ou déjà planifiées par la Communauté.

- 8 propositions interpellent plus directement d'autres organismes que la Communauté (notamment l'Autorité régionale de transport métropolitain, le Caucus des municipalités de la Métropole de l'Union des municipalités du Québec et Mobilité Montréal).

L'analyse de chacune des 40 propositions de l'Agora 2018 se présente comme suit :

ATELIER # 1 : AGRICULTURE

1. Réitérer l'engagement des municipalités de la CMM à conserver la zone agricole métropolitaine

Action en cours ou déjà planifiée : L'engagement des municipalités de la CMM à protéger la zone agricole est inhérent au PMAD. Adopté par les 82 municipalités de la CMM en 2011, le PMAD définit un périmètre métropolitain et y favorise une densification de l'urbanisation permettant ainsi d'optimiser l'espace disponible pour le développement sans empiéter sur la zone agricole. Le PMAD prévoit aussi des situations où le périmètre métropolitain pourrait être modifié, mais ces situations doivent répondre à des conditions strictes et passer le test d'une analyse fine telles que définies au critère 1.6.2. Selon le dernier rapport de suivi du PMAD, il est estimé que la densification observée du périmètre d'urbanisation permettra aux cinq secteurs de la CMM d'accueillir la croissance prévue de nouveaux ménages au-delà de l'horizon 2031. La CMM a par ailleurs récemment plaidé auprès du gouvernement pour la création d'un programme d'aide pour la protection de la zone agricole. Ce programme permettra aux municipalités rurales de la CMM d'obtenir une compensation pour les revenus qu'elles auraient obtenus si elles avaient continué à augmenter leur assiette foncière. Cette mesure financière leur permettra de soutenir leurs efforts de protection.

2. Mettre sur pied un programme de remise en culture des friches agricoles au bénéfice des entreprises agricoles

Action en cours ou déjà planifiée : Ce projet se réalisera dans le cadre de l'entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire récemment intervenue avec le MAPAQ, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Communauté. Rappelons que le PMAD fixe un objectif de 6 % d'augmentation de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine. Afin d'assurer une occupation optimale du territoire agricole, les MRC et les agglomérations du territoire ont été invitées à se doter chacune d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA). De son côté, la CMM a adopté son propre Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles (PAMAA), en complémentarité à la mise en œuvre des actions identifiées dans les divers PDZA.

3. Mettre en œuvre la Banque métropolitaine de terres et de fermes au bénéfice de la relève

Action en cours ou déjà planifiée : Ce projet de mettre en œuvre le volet métropolitain de la Banque provinciale de terres et de fermes (Arterre) découle également du Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles (PAMAA).

4. Favoriser la concertation métropolitaine sur les enjeux de cohabitation

Nouvelle proposition pour la mise en œuvre du PMAD: Cette question des enjeux de cohabitation en territoire agricole dans la perspective des biens et services environnementaux générés par la présence d'une zone agricole protégée, pourrait faire l'objet d'un mandat confié au comité consultatif agricole. Le CCA étudierait la problématique et transmettrait ses recommandations au comité exécutif pour la poursuite du dossier.

ATELIER # 2 : GESTION DES RISQUES D'INONDATION

5. Compléter la nouvelle cartographie pour que les municipalités soient dotées d'un outil à la fine pointe de la connaissance et adapté aux changements climatiques

Action en cours ou déjà planifiée : L'objectif de doter les municipalités d'un outil à la fin pointe de la connaissance et adapté aux changements climatiques est déjà au cœur de la mission du Bureau de projet de gestion des risques d'inondation (BPGRI) récemment créé par la CMM. Rappelons que la création du BPGRI découle d'une entente entre la CMM et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), conclue en 2018. En vertu de cette entente, la CMM a le mandat de procéder à une mise à jour de la cartographie en zones inondables sur son territoire et à la surveillance des cours d'eau.

6. Gestion de l'eau : développer des outils de communication pour le grand public

Action en cours ou déjà planifiée : Le développement d'outils de communication pour le grand public fait partie du plan de travail du Bureau de projet de gestion des risques d'inondation (BPGRI). En cours d'élaboration, ces outils seront mis à la disposition des municipalités pour faciliter les communications avec leur citoyens et le grand public.

7. Développement d'une nouvelle réglementation sur les plaines inondables sur la base d'un consensus métropolitain (aménagement résilient, conservation des milieux humides et hydriques, changements climatiques)

Action en cours ou déjà planifiée : En 2019, le Bureau de projet entamera la deuxième année de son mandat. Différentes analyses de caractérisation fine du territoire seront notamment mises en œuvre en vue de l'élaboration de la nouvelle réglementation applicable dans la plaine inondable sur le territoire de la CMM.

8. Assurer un suivi du bilan des travaux du Plan Archipel et accélérer sa mise en œuvre dans le cadre d'un forum métropolitain

Nouvelle proposition pour la mise en œuvre du PMAD: La tenue d'un forum métropolitain ne fait actuellement pas partie du plan de travail triennal du BPGRI. La tenue d'un tel forum serait en effet une belle occasion pour mettre en valeur les travaux du BPGRI et de faire le point sur l'état d'avancement du Plan Archipel.

ATELIER # 3 : PATRIMOINE ET PAYSAGE

9. Inclure un chapitre « protection et mise en valeur du patrimoine et du paysage » dans le prochain plan d'action sur le PMAD

Nouvelle proposition pour la mise en œuvre du PMAD: Le thème de la protection et de la mise en valeur du patrimoine et du paysage est, en effet, un des thèmes peu abordés par le PMAD adopté en 2011. La prochaine révision du PMAD pourrait être l'occasion de remédier à cette situation. La possibilité d'inclure un chapitre sur la protection et mise en valeur du patrimoine et du paysage pourrait alors être explorée. Il conviendrait entretemps de disposer d'un portrait de la situation et de réunir les principaux intervenants concernés.

10. Créer l'Observatoire métropolitain du patrimoine et du paysage qui porte sur la connaissance, les inventaires, les pratiques, les outils et les initiatives novatrices

Nouvelle proposition pour la mise en œuvre du PMAD: L'objectif de parfaire la connaissance sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages parait souhaitable dans la perspective où il est souhaité de prendre en compte cette problématique dans le cadre de la prochaine version du PMAD. Sans décider immédiatement s'il faut ou non créer un Observatoire métropolitain dédié à ce thème, il apparaît opportun d'améliorer nos connaissances quant aux pratiques existantes, aux outils disponibles et de procéder à un inventaire à l'échelle métropolitaine. Des mandats pourraient être octroyés . Dans tous les cas, le suivi sera assuré par l'Observatoire Grand Montréal.

11. Mettre sur pied une table métropolitaine de concertation sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages, qui réunit les acteurs des secteurs public, universitaire et citoyen

Nouvelle proposition pour la mise en œuvre du PMAD: La Communauté a pour mission de planifier, de financer, mais aussi de coordonner à l'échelle métropolitaine différentes interventions et activités. La proposition de mettre sur pied une table métropolitaine de concertation pour mieux coordonner les interventions des principaux intervenants concernés par ce secteur apparaît donc s'inscrire directement dans la mission de la CMM. Cette future instance pourrait être animée par un organisme comme Héritage Montréal et prendre notamment en charge l'organisation d'un forum métropolitain sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages. Ce forum pourrait être notamment l'occasion de rendre compte des pratiques, des outils et des initiatives novatrices dans le domaine.

ATELIER # 4 : FISCALITÉ

12. Compléter la mise à jour des sources pour le financement du transport en commun dans le cadre des projets en cours et du futur plan stratégique de développement de l'ARTM (2019)

Action en cours ou déjà planifiée : Un mandat a été récemment confié à la commission du transport pour mettre à jour les travaux effectués en 2012 portant sur l'évaluation de nouvelles sources de financement du transport en commun métropolitain structurant. Ces travaux sont rendus nécessaires puisque la politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) doit être révisée en 2020. Pour les prochaines années, la volonté des élus de la CMM est d'augmenter les services à la population avec des projets tels que le prolongement de la ligne bleue, le SRB Pie-IX, l'impact du REM et la mise en œuvre du plan à court terme et du plan stratégique de l'ARTM. Comme la politique de financement prévoit une contribution municipale plafonnée à 30 % des revenus globaux de l'ARTM ainsi qu'une contribution de 31 % des revenus des usagers, la CMM veut se tourner vers une diversification des sources de revenus afin d'éviter d'augmenter le fardeau foncier des citoyens. Le rapport de la commission sera déposé au comité exécutif en février 2019.

13. Mettre en place un fonds d'aide au développement et un programme d'accompagnement de projets innovants (efficacité énergétique, préservation des milieux naturels, GES, économie sociale, écofiscalité, etc.)

Action en cours ou déjà planifiée : Plusieurs des programmes mis en place et financés par la Communauté au cours des dernières années (par exemple, le programme visant à soutenir la planification de projets TOD ou le programme de la Trame verte et bleue) ont précisément comme objectif de soutenir des projets innovants au regard des orientations, des objectifs et des critères du PMAD.

14. S'inspirer des exemples et initiatives mises en place en matière de fiscalité innovante dans le monde et coordonner un exercice collectif pour discuter des stratégies en matière de fiscalité municipale

Précision: Cette proposition s'adresse plutôt à l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Au cours des dernières années, le dossier de la diversification des sources de revenus est en effet devenu l'un des principaux chevaux de bataille de l'UMQ. Sachant qu'au sein de cette association, le caucus des municipalités de la Métropole formé des municipalités de la CMM représente le lieu pour faire avancer les dossiers concernant le territoire métropolitain, l'exercice collectif pour discuter des stratégies en matière de fiscalité municipalité auquel il est fait référence pourrait être pris en charge par cette instance.

15. Développer des incitatifs fiscaux et financiers pour accélérer la réalisation de projets dans la Trame verte et bleue, des projets issus du PMAD (décontamination de terrains - Electrolux, agriculture urbaine, préservation des milieux naturels, requalification urbaine)

Action en cours ou déjà planifiée : Un projet pilote sera mené pour le site anciennement occupé par la compagnie Électrolux, localisé dans la municipalité de L'Assomption.

16. Compléter les mesures financières des municipalités en ajoutant notamment un revenu provenant de la taxe sur la consommation d'ici fin 2019

Précision: L'ensemble de ces mesures feront partie des demandes formulées par les municipalités en vue de la négociation du prochain pacte fiscal avec le gouvernement du Québec. Rappelons que lors de la dernière élection provinciale, trois des quatres principaux partis politiques, incluant la Coalition avenir Québec aujourd'hui au pouvoir, ont pris chacun l'engagement de redonner un pourcentage de la TVQ aux municipalités.

ATELIER # 5: MOBILITÉ

17. Réaliser le plan de transport par l'ARTM le plus tôt possible

Précision: La réalisation du Plan stratégique de développement du transport en commun relève de l'ARTM. Rappelons qu'en 2017, la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal a permis de consolider trois paliers distincts: politique (CMM), stratégique (ARTM) et opérationnel (Exo, Société de transport de Montréal, Réseau de transport de Longueuil et Société de transport de Laval). La Communauté a déjà transmis à l'ARTM ses orientations et attentes à l'égard du futur plan de transport et suit attentivement le dossier.

18. Accélérer la réalisation des projets en cours

Précision: Cette proposition s'adresse directement à l'ARTM puisque la réalisation des projets en cours est documentée dans le Plan des initiatives pour le développement du transport en commun (PIDTC) de l'Autorité.

19. Mettre en place un réseau structurant d'autobus avec voies réservées et de stationnements incitatifs pour l'ensemble du territoire métropolitain

Précision: La mise en place d'un réseau structurant d'autobus avec voies réservées et de stationnements incitatifs relève du PIDTC de l'ARTM. Cette proposition s'adresse donc également à l'Autorité.

20. Expérimenter un réseau de navettes fluviales complémentaire à l'offre de transport collectif

Action en cours ou déjà planifiée: Le projet de mettre en place un réseau de navettes fluviales complémentaire à l'offre de transport en commun dans la région est déjà prévu au Plan directeur du Réseau vélo métropolitain. La Communauté va cependant ajouter à la planification stratégique de ses activités pour l'année 2019 cette proposition d'expérimenter à court terme la mise en place d'un tel réseau.

21. Mettre en œuvre le Plan directeur du Réseau vélo métropolitain

Action en cours ou déjà planifiée: Adopté à l'automne 2017, le Plan directeur du Réseau vélo métropolitain détaille la mise en œuvre du Réseau vélo métropolitain. Le Réseau vélo métropolitain du Grand Montréal totalise 1 725 km. Les tracés formant ce réseau ont été identifiés suite à une consultation de l'ensemble des municipalités de la CMM.

22. Approche de planification par corridor de transport

Action en cours ou déjà planifiée: La Communauté a récemment convenu de développer une approche de planification par corridor de transport. Un premier corridor retenu est constitué par l'axe de l'autoroute 132 et devrait faire l'objet d'une planification détaillée au cours de l'année 2019. D'autres corridors de transport pourraient s'ajouter.

23. Réaliser une politique de covoiturage à l'échelle métropolitaine

Action en cours ou déjà planifiée: L'adoption d'une politique de covoiturage à l'échelle métropolitaine est prévue au Plan des initiatives pour le développement du transport en commun (PIDTC) de l'ARTM de l'ARTM.

24. Développer et adopter une politique métropolitaine sur le stationnement

Nouvelle proposition pour la mise en œuvre du PMAD: L'aménagement de stationnements dans les quartiers de type TOD pose toujours plusieurs défis en termes de planification. L'adoption d'une politique métropolitaine sur le stationnement aurait l'avantage de mieux baliser la démarche. Afin de se doter d'une telle politique, un comité de travail pourrait être formé afin d'identifier des lignes directrices à l'intention des municipalités de la CMM pour optimiser le stationnement à proximité des points d'accès au réseau de transport en commun d'intérêt métropolitain et, plus particulièrement, au sein des quartiers TOD.

25. Renforcer le transport actif dans les aires TOD

Action en cours ou déjà planifiée: Le programme TOD mis en place par la Communauté vise à soutenir la planification détaillée de l'aménagement de quartiers TOD dans la région. Le programme prévoit divers critères incluant des objectifs liés à une augmentation du transport actif, notamment en favorisant un aménagement favorable à la pratique du vélo et à la piétonnisation.

26. Adapter l'organisation du travail afin de réduire la congestion pour le transport des biens et des personnes.

Précision: L'objectif de réduire la congestion est au cœur de la mission de Mobilité Montréal. Cette proposition d'adapter l'organisation du travail afin de réduire la congestion s'adresse plus directement à cet organisme qui pourrait soutenir cette proposition par différentes mesures. Rappelons que Mobilité Montréal regroupe une vingtaine de partenaires, y compris la CMM, et est financé par le ministère des Transports du Québec.

27. Promouvoir l'écofiscalité

Action en cours ou déjà planifiée: Dans un mandat actuellement en cours, la commission du transport évalue les nouvelles sources de financement pour le transport en commun. L'écofiscalité fait partie de ces options évaluées.

28. Mettre en place un programme incitatif TOD – phase II

Action en cours ou déjà planifiée :La phase II du programme TOD de la CMM est déjà engagée. En 2018, la CMM a approuvé 18 nouveaux projets dans le cadre de la phase II du programme pour un budget total de 1,3 M$. La préparation et la signature des conventions sont en cours.

29. Mettre en place un programme incitatif hors TOD – développement et redéveloppement des espaces économiques et résidentiels

Action en cours ou déjà planifiée : La Communauté travaille déjà à la mise en place d'un programme de mise en valeur des terrains industriels. Le programme visera à optimiser et à privilégier l'utilisation des espaces industriels disponibles au développement ou au redéveloppement situés dans le périmètre métropolitain. Un projet est en cours pour l'identification des terrains industriels concernés.

30. Développer une stratégie pour l'acceptabilité sociale du développement urbain durable
(mode de participation publique, atelier de cocréation)

Nouvelle proposition pour la mise en œuvre du PMAD: Les objectifs poursuivis par le PMAD, comme la densification et l'optimisation du développement urbain, se heurtent parfois à la résistance des citoyens qui demandent à être convaincus de la pertinence et de l'opportunité de ces choix publics. C'est pourquoi la planification et la mise en œuvre réussie de projets misant sur la requalification et le redéveloppement urbain reposent souvent sur la participation des citoyens de manière à susciter leur adhésion. Plusieurs organismes œuvrent déjà auprès des municipalités pour les sensibiliser aux principes d'un aménagement durable et les soutenir dans leurs projets. La Communauté pourrait développer, en collaboration avec ces organimes, une stratégie pour l'acceptabilité sociale du développement urbain durable en documentant des démarches innovantes.

31. Développer une stratégie de requalification des terrains industriels encadrant les interventions des promoteurs

Action en cours ou déjà planifiée : La Communauté travaille déjà à la mise en place d'un programme de mise en valeur des terrains industriels afin de faciliter et d'accélérer la mise en marché des terrains industriels nécessitant des interventions avant leur acquisition par des particuliers, notamment en ce qui concerne la décontamination des terrains. Les modalités du programme pourraient prévoir l'encadrement de la mise en marché de ces espaces ainsi que des enveloppes d'aide financière pour la mise en valeur de ceux-ci. Un projet est en cours pour l'identification des terrains industriels concernés.

ATELIER # 7: PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

32. Pérenniser les actions de conservation municipales avec notamment un registre des aires protégées métropolitaines

Nouvelle proposition pour la mise en œuvre du PMAD: Cette proposition met en lumière l'impossibilité de dresser actuellement un portrait complet de l'ensemble des initiatives municipales de conservation malgré les outils existants (Registre québécois des aires protégées, Répertoire des milieux naturels protégés de la Ville de Montréal, Réseau des milieux naturels protégés). L'avantage d'un registre des aires protégées métropolitaines est qu'il permettrait de dresser un portrait complet et de reconnaître des initiatives municipales de conservation qui ne sont actuellement pas prises en compte.

33. Intégrer les milieux naturels de 4,4 hectares et plus les bois et les corridors métropolitains

Action en cours ou déjà planifiée: Afin d'atteindre l'objectif de protection de 17 % du territoire du Grand Montréal, la Communauté maintient sa volonté de protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains. De plus, elle vise à conserver les milieux humides d'intérêt métropolitain, les îles ainsi que les milieux naturels d'intérêt tels que les écosystèmes forestiers exceptionnels et les habitats d'espèces en situation précaire. En collaboration avec nos partenaires gouvernementaux, municipaux, régionaux et les organismes environnementaux, la Communauté a initié des travaux visant à inventorier ces territoires et déterminera les mesures réglementaires à privilégier pour leur protection et leur mise en valeur. Une carte des milieux naturels du Grand Montréal est en cours de production. En 2019, la commission de l'environnement entérinera un Plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels du Grand Montréal.

34. Poursuivre les plans de connectivité des milieux naturels intégrant notamment les bandes riveraines, les haies brise-vents et les golfs

Action en cours ou déjà planifiée: Voir commentaire précédent.

35. Accélérer le plan de reboisement de la CMM pour atteindre la cible de 30 % du couvert forestier

Action en cours ou déjà planifiée: À l'aide des plus récentes données de canopée , la Communauté identifie actuellement les sites les plus propices pour faire l'objet d'un reboisement. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif métropolitain d'augmenter le couvert forestier du territoire tel que préconisé par le PMAD.

36. Reconduire et bonifier le budget pour le programme de la Trame verte et bleue du Grand Montréal

Action en cours ou déjà planifiée: La Communauté a demandé au gouvernement du Québec de reconduire son appui financier au programme de la Trame verte et bleue afin de poursuivre les efforts jusqu'ici consentis. La nouvelle phase du programme de la Trame verte et bleue comprendrait un financement de 150 M$ pour la période 2019-2023 dont 50 M$ proviendrait du gouvernement du Québec.

ATELIER # 8 : CULTURE ET MOBILITÉ

37. Réaliser un inventaire et une typologie et mettre au point une stratégie de promotion des infrastructures culturelles sur le territoire métropolitain

Nouvelle proposition pour la mise en œuvre du PMAD: Comme pour l'aménagement du territoire, le développement économique, l'environnement, le transport, le logement social et les équipements métropolitains, la culture fait partie des principaux champs d'intervention de la CMM tels que définis par la loi. Cette compétence demeure cependant facultative. Une des contributions originales de l'Agora 2018 est d'avoir ramené la culture au premier plan en établissant un lien entre la culture et la mobilité. Cette proposition d'établir un inventaire et une typologie des infrastructures culturelles de la région apparaît en effet comme une première étape obligée pour une réflexion sur l'opportunité d'une intervention métropolitaine en matière culturelle.

38. Développer un plan de desserte de ces infrastructures pour favoriser le transport collectif et actif (ARTM)

Précision : Cette proposition s'adresse plus directement à l'ARTM qui a notamment pour mission de planifier la desserte des grandes infrastructures de la région.

39. Développer des projets pilotes culturels pour les écoliers en transport collectif et actif

Précision : Cette proposition s'adresse directement à l'ARTM, Exo ainsi qu'aux sociétés de transport pour qu'elles développent de tels projets pilotes afin de faciliter les déplacements des écoliers pour des projets culturels.

40. Mettre sur pied un comité consultatif sur la culture dont un des mandats sera d'organiser un forum métropolitain pour faire état de l'avancement de la stratégie de desserte

Nouvelle proposition pour la mise en œuvre du PMAD: La Communauté a pour mission de planifier, de financer mais aussi de coordonner à l'échelle métropolitaine différentes interventions et activités. La proposition de mettre sur pied un comité métropolitain consultatif sur la culture paraît donc s'inscrire directement dans la mission de la CMM. Cette future instance pourrait être animée par un organisme comme Culture Montréal qui s'est illustré dans le cadre de l'Agora 2018. Un des mandats de ce comité pourrait être effectivemet de prendre en charge l'organisation d'un forum métropolitain afin de dégager des pistes de réflexion pour des interventions métropolitaines en matière de culture.

La commission de l'aménagement de la Communauté avait le mandat d'être à l'écoute et de rendre compte de l'Agora métropolitaine 2018. La commission a donc suivi de près l'organisation de l'événement et a assisté aux deux journées de délibérations de l'Agora 2018, les 18 et 19 octobre. Globalement, la commission trace un bilan très positif de cet événement.

Plus spécifiquement, la commission formule les grandes conclusions suivantes:

Conclusion # 1: Un exercice réussi de mobilisation

D'abord, la Commission considère que l'Agora métropolitaine 2018 a pleinement rempli sa mission première en constituant un exercice réussi de mobilisation en faveur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Avec une assistance de 625 personnes, cette troisième édition de l'Agora métropolitaine a dépassé, en auditoire, l'Agora 2015 et égalé l'Agora 2013.

Les participants ont été appelés à faire le bilan de la mise en œuvre du PMAD et à soumettre des propositions pour l'avenir. Ils ont été sensibilisés aux enjeux d'aménagement et de développement du Grand Montréal. Plusieurs réalisations municipales jugées inspirantes ont été mises en valeur. Bref, l'Agora 2018 a pleinement contribué à alimenter la fierté d'appartenance à la région métropolitaine, constituant un exercice réussi de mobilisation en faveur du PMAD.

La bonne visibilité médiatique dont a profité cette troisième édition de l'Agora est par ailleurs un indice du fait que le PMAD est désormais une référence obligée en matière de planification de l'aménagement et du développement du Grand Montréal. La commission en conclut que l'Agora métropolitaine est de plus en plus reconnue comme un rendez-vous incontournable pour ceux et celles qui se préoccupent de l'aménagement et du développement du territoire métropolitain.

Conclusion # 2 : Un message clé à retenir : il faut accélérer la cadence !

La commission endosse pleinement le message clé de l'Agora 2018 à savoir qu'il faut accélérer la cadence pour atteindre les objectifs du PMAD à l'horizon 2030.

La commission souligne que cette conclusion découle notamment de la prise de conscience de plus en plus partagée des impacts des changements climatiques et de la congestion routière croissante. Ces deux problématiques incitent à intervenir sur plusieurs fronts et motivent la volonté d'engager dès maintenant des actions concrètes.

La commission fait du même souffle observer que les instances de la Communauté ont déjà fait siennes cette conclusion générale de l'Agora 2018. En témoigne notamment l'adoption, quelques jours après l'Agora, en novembre 2018, d'une résolution du conseil de la Communauté soulignant l'urgence climatique et indiquant l'intention de la Communauté de « poursuivre les mesures de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement dans le cadre de son Plan d'action permettant ainsi d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique » (résolution CC18-046).

Conclusion # 3 : Une forte présence des élus

La commission salue la formule retenue pour la tenue de l'Agora, qui a permis à plusieurs élus, spécialistes et représentants de la société civile d'y participer à titre de conférenciers invités. Ainsi, quelque 65 panélistes et animateurs d'ateliers ont contribué généreusement et consciencieusement à alimenter les échanges et les réflexions à travers leur participation aux différents ateliers. Tous les points de vue exprimés ont été accueillis avec respect et ouverture. Le réflexe métropolitain a été mis de l'avant pour supporter des propositions concrètes et constructives. La nécessité de renforcer le réflexe métropolitain était d'ailleurs le thème du panel d'ouverture et c'est une réflexion qui est souvent revenue lors des divers ateliers.

La commission relève par la même occasion la forte présence des élus lors de l'Agora 2018. Ainsi, les maires et conseillers municipaux ont représentés 13 % des participants et plus du tiers des panélistes et conférenciers (soit 24 sur 62 panélistes). Cette forte participation des élus à l'Agora 2018 confirme le succès de cet événement qui demeure avant tout une occasion privilégiée pour les élus de la région, les groupes et les citoyens de s'informer, d'échanger et de proposer des idées à propos de la mise en œuvre du PMAD et de l'atteinte de ses objectifs.

Conclusion # 4 : Une mise en valeur réussie d'initiatives municipales inspirantes pour l'aménagement et le développement

La commission considère qu'un des grands mérites de l'Agora 2018 est d'avoir mis en valeur beaucoup de réalisations et d'initiatives municipales via notamment l'exposition des projets inspirants et le témoignage de plusieurs maires et élus siégeant sur les différents panels. En ce sens, l'Agora a constitué une vitrine de ce qui se fait le mieux dans la région en matière d'aménagement et de développement durable.

La commission suggère que la formule pourrait être encore davantage exploitée à l'occasion de la prochaine Agora métropolitaine. Une plus grande visibilité pourrait, par exemple, être accordée aux projets retenus, d'autant plus si la formule des « états généraux de l'aménagement pour le territoire du Grand Montréal » est retenue pour l'Agora 2020. Plusieurs porteurs de projets pourraient également être conférenciers invités tandis que davantage de ressources (kiosques, matériels promotionnels) pourraient être mises à contribution pour faire valoir les projets. Une sélection des meilleurs projets pourrait également être envisagée (concours, prix spéciaux, etc.).

Conclusion # 5 : Le souhait d'une plus grande participation publique

La commission prend acte de la principale critique concernant l'Agora 2018 à savoir le choix de la TOHU pour y tenir l'événement, l'insonorisation insuffisante du lieu ne se prêtant pas à la tenue simultanée d'ateliers. La commission retient aussi d'autres commentaires critiques adressés à l'Agora 2018, par exemple que le temps prévu pour les échanges était trop court, que les panélistes étaient trop nombreux ou qu'il y a eu trop peu recours à des techniques de participation.

La commission en tire la conclusion qu'il y a, parmi le public de l'Agora, une soif de pouvoir contribuer au débat public, via des formules qui laissent d'avantage d'espace pour la participation et les interactions .

Prenant acte de cette volonté d'une plus grande participation publique, la commission fait en même temps observer qu'à l'occasion de cette troisième édition de l'Agora, la Communauté a pourtant cherché à bonifier la formule retenue. Ainsi, le programme de l'événement incluait des ateliers de discussion, pris en charge par des organismes représentant la société civile et ayant pour responsabilité d'identifier des propositions pour le futur Plan d'action 2019-2023 du PMAD. Des animateurs professionnels ont été embauchés avec pour mission de dynamiser les échanges et des outils d'animation ont été mis à la disposition des responsables d'ateliers.

En dépit de ces choix destinés à favoriser la participation publique, certains participants sont donc restés malgré tout sur leur faim et auraient souhaités pouvoir discuter plus longuement du libellé des propositions et influer davantage sur le contenu de l'Agora. La commission en tire la conclusion que si les citoyens souhaitent prendre une part active à la planification du développement de leur milieu de vie, ce souhait pose en même temps plusieurs défis, notamment du point de vue de l'efficacité du processus de participation retenu.

La prochaine Agora devra dès lors recourir à une pluralité d'approches pour favoriser la participation et les échanges avec le public. La commission considère qu'il faudra notamment mettre à plus grande contribution les nouvelles technologies de communication et d'information, recourir à une variété de dispositifs afin de garantir l'inclusion du plus grand nombre aux débats et aux discussions, sachant en même temps qu'il n'y aura jamais de recette miracle ni de formule idéale en matière de participation publique.

Conclusion # 6: Une association réussie entre l'Agora 2018 et le futur Plan d'action 2019-2023 du PMAD

La commission constate que la décision d'associer l'Agora 2018 au Plan d'action 2019-2023 du PMAD s'est avérée judicieuse permettant d'inscrire l'Agora dans un plus large processus de planification de l'action publique et haussant les attentes de tous les participants quant au suivi qui sera apporté aux propositions de l'Agora.

La commission reçoit par ailleurs très positivement les 40 propositions formulées pour aller plus loin dans la mise en œuvre du PMAD et note le très vif intérêt qu'a suscité cet exercice auprès des participants à l'Agora.

S'il est vrai qu'à l'analyse, plusieurs de ces 40 propositions référent à des actions en cours de réalisation ou déjà planifiées par la Communauté, en revanche un certain nombre d'entre elles constituent de véritables nouvelles pistes d'action. Plusieurs des ces nouvelles propositions permettent d'apporter un nouveau regard sur des thèmes peu abordés ou négligés par le PMAD (par exemple, la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages ainsi que la desserte des infastructures culturelles).

Conclusion # 7: Une responsabilité partagée

La commission constate une grande satisfaction des organismes partenaires de la CMM pour l'organisation de l'Agora, confirmant la réussite de cet exercice de cocréation qui pourrait être répété, l'Agora demeurant un forum élus/citoyens. La démarche retenue reposait sur la collaboration et la recherche de consensus. La commission est d'avis que l'organisation de l'agora métropolitaine doit demeurer une responsabilité partagée.

Lors des deux premières agoras métropolitaines, un comité formé à parité d'élus et de représentants de la société civile était responsable de l'organisation de l'événement. Dans le cas de cette troisième édition, la Communauté s'est associée à différents groupes pour prendre en charge l'organisation d'ateliers de discussion et d'obtenir des propositions, réservant à la commission de l'aménagement le rôle d'assister et de rendre compte des délibérations de l'Agora. Cette formule de cocréation s'est révélée très satisfaisante pour l'ensemble des organismes impliqués, y compris pour la CMM.

Cela dit, et peu importe la formule retenue pour la prochaine Agora métropolitaine, il faut rappeler qu'un des fondements de l'Agora est de pouvoir réunir les élus, les citoyens et les groupes, sans négliger les représentants du gouvernement du Québec dans l'exercice de faire ensemble le point sur l'état d'avancement du PMAD. La commission souligne donc l'importance de retenir, d'une agora à l'autre, un mode d'organisation qui permet aux élus et aux citoyens de partager ensemble la responsabilité du contenu et de la réussite de l'Agora.

Conclusion # 8 : Un thème transversal : la fiscalité

La fiscalité municipale s'est révélée comme le thème transversal commun à l'ensemble des ateliers alors qu'assez symptomatiquement, la gouvernance métropolitaine n'a pas été un thème abordé. La réforme du cadre fiscal et budgétaire des municipalités – une demande notamment portée par l'Union des municipalités du Québec qui fera l'objet des négociations du prochain pacte fiscal - fait donc consensus afin d'assurer la santé et la résilience financière des municipalités et de favoriser des pratiques d'aménagement durable.

La commission fait d'ailleurs observer que cette question était déjà à l'ordre du jour au moment de la consultation publique sur le projet de PMAD à l'automne 2011. Ce commentaire lu dans le Rapport de consultation publique sur le projet de PMAD, publié en novembre 2011, demeure d'ailleurs d'actualité :

« Les municipalités n'ont pas les ressources financières nécessaires pour faire face aux responsabilités grandissantes qui leur sont imparties. Elles affichent une forte dépendance envers l'impôt foncier. La qualité de l'impôt foncier est ce qui constitue son principal défaut : il est relativement stable et prévisible. Un système fiscal trop centré sur l'impôt foncier est risqué puisqu'il ne tient pas compte de l'évolution des coûts, de la nature des services ni de la capacité de payer des citoyens. Une réforme en profondeur du régime fiscal tenant compte des responsabilités des municipalités de plus en plus axées sur les services à la personne est essentielle. »

Conclusion # 9 : Tenir des pré-agoras

Ouverte à la possibilité de tenir la prochaine Agora à l'extérieur de Montréal, comme certaines et certains l'on déjà suggéré, la commission de l'aménagement est cependant d'avis que l'argument de la centralité demeure le grand avantage du centre-ville de Montréal pour y tenir l'Agora. Dans tous les cas, le lieu choisi devra pouvoir être accessible en transport en commun, accueillir entre 600 et 650 participants et permettre, le cas échéant, des discussions en atelier.

Afin de décentraliser l'organisation de l'Agora, la commission suggère plutôt d'explorer l'hypothèse de tenir des pré-agoras (2 ou 3), consacrées à différentes thématiques. Ces forums préparatoires à l'Agora métropolitaine pourraient avoir lieu à l'extérieur de l'île de Montréal, sur la Rive-Nord ou la Rive-Sud, à Laval ou à Longueuil. Ces événements seraient malgré tout destinés à l'ensemble des élus et des citoyens du Grand Montréal concernés par l'aménagement du territoire et par la mise en œuvre du PMAD et permettraient d'alimenter, en contenu, l'Agora métropolitaine qui viendrait alors conclure une série de forums métropolitains consacrés au suivi du PMAD.

La commission évoque également l'option de confier à chacun des cinq secteurs de la CMM la responsabilité de constituer des délégations formées d'élus et de représentants de la société civile et des citoyens pour participer à la prochaine Agora métropolitaine. Cette formule combinée à une invitation générale à s'inscrire à l'Agora, permettrait d'assurer une représentation de tous les secteurs du Grand Montréal.

Conclusion # 10 : Des « états généraux sur l'aménagement » en 2020?

En vue de la tenue de la prochaine Agora métropolitaine, la commission suggère que celle-ci soit associée aux « états généraux de l'aménagement pour le territoire de la région métropolitaine de Montréal ». L'Agora 20 20 permettrait par la même occasion de préparer le terrain à la révision du PMAD. Un portrait détaillé de la situation pourrait alors être brossé, des pistes préliminaires de réflexion pourraient être avancées, des pratiques exemplaires pourraient également être citées.

L'Agora 2020 serait dès lors identifiée à la première étape d'une démarche menant ultimement à la révision du PMAD. Par la même occasion, les élus, les groupes et les citoyens seraient associés très tôt au processus, ce qui aurait pour avantage de contribuer à la confiance entre les parties prenantes, de renforcer la cohésion des partenaires et de permettre la formulation de propositions constructives.

Encadré 2 - L'AGORA 2018 : CE QU'ILS EN ONT DIT

« Ensemble avec les partenaires de la CMM, nous nous donnons un véritable élan pour solutionner dans un avenir rapproché les enjeux de mobilité, d'aménagement et d'environnement pour bâtir un Grand Montréal encore plus fort, uni et tourné vers l'avenir. On invite d'ailleurs la nouvelle ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à rencontrer le comité exécutif afin de partager les suivis de l'Agora 2018 et lui présenter les orientations et les objectifs du PMAD. »

Valérie Plante, mairesse de la Ville et présidente de la CMM

« Le message des citoyens du Grand Montréal est clair. Nous devons aller plus vite et plus loin en matière de protection de notre garde-manger que sont nos terres agricoles, de valorisation de notre patrimoine, de préservation de nos milieux naturels et de développement de la mobilité durable. Nous devons repenser les façons d'aménager notre territoire en priorisant le redéveloppement urbain et en adaptant la fiscalité municipale pour limiter l'étalement urbain. Nous, comme élus, devons comprendre cette nouvelle réalité, tout comme les promoteurs. Les politiques gouvernementales devront s'imprégner de cette vision et prévoir les financements requis à la réalisation de ces changements majeurs. C'est ça le réflexe métropolitain. »

Jérôme Normand, coprésident de l'Agora métropolitaine 2018
et président de la commission de l'aménagement de la CMM.

« Cette reconnaissance internationale est signe de la maturité du processus. Ayant contribué à l'organisation de la toute première Agora en 2013, je suis fière que ce rassemblement bisannuel assurant les suivis des actions du PMAD soit maintenant perçu comme une meilleure pratique en matière de planification urbaine, et ce, à travers le monde. Placer la population et les élus au cœur de la démarche est l'une des clés d'un plan d'aménagement métropolitain fort et ambitieux pour construire des solutions aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques de plus en plus complexes du XXIe siècle. »

Florence Junca-Adenot, coprésidente de l'Agora métropolitaine 2018 et professeure associée au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal.

Encadré 2 - SUITE

« L'augmentation des superficies en culture ces cinq dernières années est une bonne nouvelle, mais la pression sur les terres agricoles est encore omniprésente. Il reste aussi du travail à faire pour mettre en valeur, soutenir et promouvoir le développement agricole métropolitain. La CMM doit miser sur les richesses agricoles sur son territoire et tabler sur un plan d'actionconcret. »

Marcel Groleau, président général de l'Union des producteurs agricoles.

« Le succès de cette troisième Agora métropolitaine, particulièrement de l'atelier sur les repères métropolitains que sont le patrimoine et les paysages, a tout pour nous encourager à continuer de travailler ensemble pour faire du Grand Montréal un modèle d'aménagement et de développement concerté pour le XXIe siècle. La réponse aux questions qu'Héritage Montréal et d'autres ont soulevées sur les défis touchant au patrimoine bâti et aux paysages illustre notre capacité de réfléchir ensemble pour aborder avec confiance et responsabilité les enjeux de connaissance, de protection et, de plus en plus, de requalification et de mise en valeur de sites, d'ensembles et de lieux emblématiques auxquels la population s'identifie. Tout cela présage bien pour la poursuite du travail afin d'inclure des mesures concrètes sur le patrimoine bâti et le paysage de la métropole dans le prochain plan d'action. »

Dinu Bumbaru, directeur des politiques d'Héritage Montréal.

« L'aménagement du territoire est la pierre angulaire du développement durable des villes de demain et les outils fiscaux disponibles doivent permettre aux municipalités de développer les espaces disponibles. Nous sommes très heureux d'avoir pu animer un débat sur la fiscalité municipale au sein de l'Agora métropolitaine, car elle nécessite une profonde réflexion et sera un facteur facilitant pour la mise en œuvre des propositions élaborées aujourd'hui. »

Jean Lacroix, président-directeur général du Réseau Environnement et de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie.

Encadré 2 - SUITE

« La mobilité dans le Grand Montréal est un chantier incontournable des prochaines années. Les acteurs ont convenu d'en faire une priorité, de travailler ensemble à améliorer les options pour les déplacements des personnes et des marchandises, et d'en faire une opportunité pour un Grand Montréal plus durable. Plusieurs des conditions de succès sont réunies, il faut maintenant opter pour les bonnes priorités d'intervention et avoir un plan de match cohérent à long terme, en lien avec les objectifs de la communauté. »

Philippe Cousineau Morin, directeur de Trajectoire Québec.

« Nous nous réjouissons de voir de plus en plus de villes de la Communauté métropolitaine de Montréal concrétiser des projets de redéveloppement qui créent des milieux de vie attrayants et sobres en carbone. C'est inspirant ! Pour assurer le succès du PMAD et orienter la région métropolitaine vers un développement urbain durable, il faut encore davantage appuyer les villes dans leurs démarches de requalification et de consolidation urbaine, tout en assurant l'acceptabilité sociale de ces projets. »

Christian Savard, directeur général de Vivre en Ville.

« Les municipalités ont un rôle clé à jouer dans la protection et la mise en valeur des milieux naturels du Grand Montréal. Les échanges fructueux de l'Agora sont un signal encourageant qui témoigne de la volonté collective d'agir en ce sens. La Trame verte et bleue, par ses multiples services écologiques, contribue en effet à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et au renforcement de la capacité d'adaptation de nos villes face aux impacts des changements climatiques. »

Coralie Deny, directrice générale du Conseil régional de l'environnement de Montréal, et Sylvain Perron, analyste de politiques publiques à la Fondation David Suzuki et coordonnateur du Mouvement Ceinture verte.

« À l'heure du développement à grande échelle du transport collectif, les lieux de diffusion culturelle auront un rôle de premier plan à jouer dans la réussite d'une stratégie de mobilité durable en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Nous nous réjouissons de cette première participation à l'Agora métropolitaine qui constitue pour nous une occasion unique de faire reconnaître la culture comme une composante majeure du Grand Montréal de demain. »

Valérie Beaulieu, directrice générale de Culture Montréal.

ANNEXE 1: PROGRAMME DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2018

JEUDI, 18 OCTOBRE

Maître de cérémonie | Leila Copti, présidente de Copticom, Stratégies et Relations publiques

7h30 à 8h30 | Inscription et accueil des participants

8h30 à 10h | ALLOCUTIONS ET PANEL D'OUVERTURE

8h30 à 8h35 | Mot de bienvenue et présentation de la vidéo d'ouverture

8h35 à 8h50 | Allocution d'ouverture des coprésidents de l'Agora métropolitaine 2018

- **Florence Junca-Adenot,** professeure associée au Département d'études urbaines et touristiques de l'Universitédu Québec à Montréal et directrice du FORUM URBA 2015

- **Jérôme Normand,** conseiller de la Ville pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville à Montréal et président dela commission de l'aménagement de la CMM

8h50 à 9h | Allocution de la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal
Valérie Plante, mairesse de Montréal

9h à 10h | Table ronde —Renforcer le réflexe métropolitain

Animatrice | Véronique Fournier, directrice générale du Centre d'écologie urbaine de Montréal

Panélistes

Jean-François Barsoum, chef canadien du groupe conseil Environnement et Innovation IBM
Sylvie Bernier, ambassadrice des saines habitudes de vie pour Québec en forme et coprésidente du forum Savoir où on s'en va organisé par l'alliance ARIANE
Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny, préfète de la MRC de L'Assomption et membre du comité exécutif de la CMM
Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal
Michel Leblanc, président et chef de la direction, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Karel Mayrand, directeur général pour le Québec et l'Atlantique à la Fondation David Suzuki

10h30 À 12h30 | ATELIERS THÉMATIQUES 1, 2, 3, 4

ATELIER 1: URBANISATION ET MISE EN VALEUR DES TERRES AGRICOLES: DÉFIS ET PERSPECTIVES FUTURES | Organisé par l'Union des producteurs agricoles

Animateur | Errol Duchaine, journaliste et conférencier

Panélistes
Pierre Charron, maire de Saint-Eustache, membre du conseil de la CMM, vice-président de la commission de l'aménagement de la CMM et président du comité consultatif agricole de la CMM
Le Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles

Brigitte Dumont, directrice générale du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) Arterre

Jérôme Dupras, professeur au Département des sciences naturelles de l'Université du Québec en Outaouais et chercheur à l'Institut des sciences de la forêt tempérée
Le territoire agricole de la CMM: un système socioécologique essentiel à l'adaptation aux changements globaux

Marcel Groleau, président général de l'Union des producteurs agricoles
Le projet de fiducie foncière du Réseau express métropolitain (REM)

Normand Marinacci, maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève à Montréal, membre du conseil de la CMM, vice-président de la commission de l'environnement de la CMM et membre du comité consultatif agricole de la CMM
Le projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard

Martin Murray, maire de Saint-Bruno-de-Montarville
La politique de ville nourricière de la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville

10h à 10h30 | PAUSE-CAFÉ

ATELIER 2: GESTION DES RISQUES D'INONDATION: LE PLAN ARCHIPEL
Organisé par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Animateur | Nicolas Milot, conseiller en recherche - environnement, CMM

Panélistes
Nicolas Audet, coordonnateur de la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent—Grand Montréal
Les inondations dans la région métropolitaine de Montréal

Nicholas Borne, conseiller municipal de Laval-les-Îles à Laval et membre de la commission du logement social de la CMM
Les impacts des inondations pour les citoyens et les municipalités

Pierre Brodeur, maire de Saint-Lambert et membre de la commission de l'aménagement de la CMM
Gestion des inondations: bilan de la mission de la CMM en France

Émilie Charbonneau, conseillère en recherche, bureau de projet de cartographie des cours d'eau locaux de la CMM
La Plan Archipel

Isabelle Thomas, professeure titulaire à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal
Communication des risques aux citoyens, aux décideurs et aux professionnels

Richard Turcotte, coordonnateur du programme «Gestion de l'eau» d'Ouranos et du ministère duDévelop-pement durable, de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques
Les inondations : que nous réserve le futur ?

ATELIER 3 : REPÈRES MÉTROPOLITAINS : PATRIMOINE ET PAYSAGE
Organisé par Héritage Montréal

Animatrice | Ariane Émond, journaliste indépendante et auteure

Panélistes
Dinu Bumbaru, directeur des politiques à Héritage Montréal
Patrimoine, paysages et repères métropolitains

MariFrance Charette, directrice générale de la Fédération Histoire Québec
Rôle des associations dans la mise en valeur

Carole Deniger, présidente d'Héritage Montréal

Peter Jacobs, professeur émérite en architecture du paysage de l'Université de Montréal et président du Conseil du patrimoine de Montréal
Les liens entre patrimoine et paysages

Nathalie Martin, assistante-directrice au service de l'urbanisme de Laval
Patrimoine et paysages à Laval, des outils et des pratiques en développement

Jean Martel, maire de Boucherville et membre du conseil de la CMM
Boucherville, des décennies d'effort et les fêtes du 350e, des leçons pour la mise en valeur du patrimoine.

Caroline Tanguay, vice-présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec et présidente de la Table de Montréal
Patrimoine religieux dans la CMM, un état des lieux

Guillaume Tremblay, maire de Mascouche, membre du conseil de la CMM et membre de la commission de l'environnement de la CMM
La réhabilitation du Manoir seigneurial de Mascouche, mise en valeur d'un édifice et d'un site

Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement de Lachine à Montréal, membre du comité exécutif de la CMM et membre de la commission de l'aménagement de la CMM
Le patrimoine industriel

ATELIER 4 : FISCALITÉ MUNICIPALE ET REDÉVELOPPEMENT : QUELS OUTILS ?
Organisé par le Réseau Environnement et l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie

Animatrice | Caroline Sanchez Valero, vice-présidente, projets stratégiques et relations gouvernementales, Réseau Environnement

Panélistes
Martin Damphousse, maire de Varennes et membre du comité exécutif de la CMM
La Ville de Varennes et le programme FIME (Financement innovateur pour des municipalités efficaces) : quels résultats ?

Jean Lacroix, président-directeur général du Réseau Environnement et de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME)
FIME et FAR: deux outils innovants pour dégager de la marge de manoeuvre fiscale

Maxime Laporte, directeur du développement immobilier, ventes et marketing du Groupe Quorum
Optimiser le développement des terrains en zone blanche: point de vue d'un développeur

Danielle Pilette, professeure associée au département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale de l'Université du Québec à Montréal
Fiscalité municipale : quels leviers ?

Nicolas Plante, associé stratégie et performance, Raymond Chabot Grant Thornton

Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie et préfète de la MRC de Marguerite-D'Youville
Réformer la fiscalité municipale

12H30 À 14H | DÎNER

14h à 16h | ATELIERS THÉMATIQUES 5, 6, 7, 8

ATELIER 5 : MOBILITÉ DURABLE ET DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF
Organisé par Trajectoire Québec

Animatrice | Anita Ramacieri, associée principale, Bureau de recherche d'animation et de consultation (BRAC)

Panélistes
Doreen Assaad, mairesse de Brossard et membre du conseil de la CMM
Le REM : une opportunité pour l'aménagement du territoire ?

Philippe Cousineau Morin, directeur de Trajectoire Québec
Le citoyen et la mobilité durable

Marc Demers, maire de Laval et vice-président du conseil de la CMM
Mobilité et transport collectif

Marianne Giguère, conseillère de la Ville de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal à Montréal, membre du conseil de la CMM et membre de la commission du transport de la CMM
Le PMAD et la mobilité durable

Suzanne Lareau, présidente-directrice générale de Vélo Québec
Mobilité durable et transport actif

Pierre Shedleur, président du conseil d'administration de l'ARTM
L'élaboration et la consultation sur le Plan stratégique de l'ARTM

ATELIER 6 : RETISSER LA VILLE : CONSOLIDATION ET REQUALIFICATION URBAINES STRATÉGIES ET ACCEPTABILITÉ | Organisé par Vivre en Ville

Animateur | Andrée-Anne Coll, conseillère-aménagement et urbanisme chez Vivre en Ville

Panélistes | Stéphane Boyer, vice-président du comité exécutif de Laval
Laval et le redéveloppement

Yves Corriveau, maire de Mont-Saint-Hilaire et membre du conseil de la CMM
La revitalisation du centre-ville de Mont-Saint-Hilaire

Normand Dyotte, maire de Candiac
Le PMAD et la création de milieux de vie durables : l'expérience de la Ville de Candiac

Pierre Lessard-Blais, maire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à Montréal et membre de la commission du logement social de la CMM
Développement urbain et acceptabilité sociale

Sébastien Nadeau, maire de L'Assomption
Le redéveloppement du site Electrolux

Christian Savard, directeur général de Vivre en Ville
Retisser la ville

ATELIER 7 : Comment protéger et mettre en valeur la Trame verte et bleue de la CMM ? Organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal et le Mouvement Ceinture Verte

Animateur | Errol Duchaine, journaliste et conférencier

Panélistes | Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines
La protection des bois métropolitains

Coralie Deny, directrice générale du Conseil régional de l'environnement de Montréal et Sylvain Perron, responsable du Mouvement Ceinture Verte
Protection des milieux naturels : les gestes à poser

Luc Ferrandez, maire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal à Montréal et membre de la commission de l'environnement de la CMM
Protection des milieux naturels : l'approche montréalaise

Guy Garand, directeur général du Conseil régional de l'environnement de Laval
Le grand parc dans l'Ouest

Aurélie Genries, chargée de projets à Nature Action Québec
Le corridor forestier du Grand Coteau

Jean-François Girard, avocat, Dufresne Hébert Comeau
Les principaux outils à la disposition des municipalités

ATELIER 8 : DANS LE GRAND MONTRÉAL, IL Y A UNE VIE APRÈS LA NAVETTE !

Organisé par Culture Montréal, en collaboration avec Culture Montérégie et le Conseil régional de la culture de Laval

Animatrice | Ariane Émond, journaliste indépendante et auteure

Panélistes | Jacques Aubé, vice-président exécutif et chef de l'exploitation, evenko
L'accessibilité aux grands pôles récréoculturels du Grand Montréal

Éric Beaulieu, vice-président du comité exécutif, Ville de Longueuil
Culture et quartiers TOD : l'exemple de Longueuil

Clément Demers, chercheur à l'Observatoire Invanhoé Cambridge du développement urbain et immobilier de l'Université de Montréal
Rapprocher le citoyen de l'offre culturelle

Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny, préfète de la MRC de L'Assomption et membre du comité exécutif de la CMM
La diffusion culturelle à l'échelle métropolitaine

Aline Dib, conseillère municipale de Saint-Martin à Laval et vice-présidente de la commission du transport de la CMM
L'offre culturelle à l'échelle métropolitaine

Helen Fotopulos, ex-présidente de la commission de l'aménagement de la CMM
Le PMAD et la culture

Florence Junca-Adenot, professeure associée au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal et directrice du FORUM URBA 2015
Culture, mobilité et aménagement du territoire

Michel Labrecque, président-directeur général de la Régie des installations olympiques
Le Parc olympique : un joueur récréotouristique majeur

Kathia St-Jean, directrice générale de La Vitrine
Le rayonnement de la culture à l'échelle métropolitaine

Visite de l'exposition de projets inspirants pour l'aménagement et le développement du Grand Montréal et cocktail.

16h à 19h | EXPOSITION DE PROJETS INSPIRANTS ET COCKTAIL

8h à 8h30 | Arrivée des participants

8h30 | Accueil des participants et présentation du conférencier d'honneur

8h35 à 9h | Conférence à l'occasion de la Journée des aires métropolitaines décrétée par l'ONU-Habitat

Message vidéo d'Octavi De La Varga, secrétaire général de Metropolis

Alain Grimard, Coordonnateur des programmes en Amérique latine et Caraïbes pour ONU-Habitat

9h30 à 12h | Table ronde — Réussir ensemble le PMAD: des solutions concrètes pour une région métropolitaine durable | Synthèse des ateliers par les organisations partenaires. Échanges avec l'assemblée et réaction des membres de la commission de l'aménagement de la CMM.

Animateurs | Florence Junca-Adenot, professeure associée au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal, directrice du FORUM URBA 2015 et coprésidente de l'Agora 2018

Jérôme Normand, conseiller de la Ville pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville à Montréal, président de la commission de l'aménagement de la CMM et coprésident de l'Agora 2018
Intervenants

Porte-paroles des organisations responsables des ateliers

- **Valérie Beaulieu,** directrice générale de Culture Montréal
- **Dinu Bumbaru,** directeur des politiques à Héritage Montréal
- **Philippe Cousineau Morin,** directeur de Trajectoire Québec
- **Coralie Deny,** directrice générale du Conseil régional de l'environnement de Montréal
- **Jean Lacroix,** directeur général du Réseau Environnement et de l'AQME
- **Nicolas Milot,** conseiller en recherche - environnement, CMM
- **Charles-Félix Ross,** directeur général de l'Union des producteurs agricoles
- **Christian Savard,** directeur général de Vivre en Ville

Membres de la commission de l'aménagement

Vice-présidents:

- **Pierre Charron,** maire de Saint-Eustache, membre du conseil de la CMM et président du comité consultatif agricole de la CMM
- **Suzanne Roy,** mairesse de Sainte-Julie et préfète de la MRC de Marguerite-D'Youville

Membres:

- **Pierre Brodeur,** maire de Saint-Lambert
- **Daniel Hébert,** membre du conseil de Laval
- **Laurence Lavigne Lalonde,** conseillère de la Ville pour l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à Montréal et membre du comité exécutif de Montréal
- **Maja Vodanovic,** mairesse de l'arrondissement de Lachine à Montréal et membre du comité exécutif de la CMM
- **Stephanie Watt,** conseillère de la Ville pour l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie à Montréal

12h à 12h15 | Mot de clôture

Valérie Plante, mairesse de Montréal et présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal

12h15 | Fin de l'événement

ANNEXE 2 : REVUE DE PRESSE

NOTE : Le message d'Octavi De La Varga, secrétaire général de Métropolis, lors de l'Agora a été partagé sur Youtube par la CMM : https://www.youtube.com/watch?v=ghb04YmcUIE

13 septembre
Journal Métro (Mathias Marchal) - « La région montréalaise bonne élève en matière de densification urbaine » (mention de l'Agora) :
http://journalmetro.com/actualites/montreal/1790520/la-region-montrealaise-bon-eleve-de-la-densification-urbaine/

22 septembre
Carole Deniger et Dinu Bumbaru d'Héritage Montréal (Le Devoir) - « Le patrimoine, parent pauvre de l'action gouvernementale » : https://www.ledevoir.com/opinion/idees/537407/le-patrimoine-parent-pauvre-de-l-action-gouvernementale (ne mentionne pas l'Agora, mais souligne l'importance du PMAD et de la concertation métropolitaine)

9 octobre
Courrier du Sud (Nancy Bélanger, directrice générale de Culture Montérégie) - « Et si on parlait de mobilité culturelle durable ? » :
https://www.lecourrierdusud.ca/et-si-on-parlait-de-mobilite-culturelle-durable/.

16 octobre
Finanzen.ch - « Agora métropolitaine 2018 : Près de 600 élus, citoyens et experts réfléchiront à l'avenir du Grand Montréal » : https://www.finanzen.ch/nachrichten/aktien/agora-m%C3%A9tropolitaine-2018-pr%C3%A8s-de-600-%C3%A9lus-citoyens-et-experts-r%C3%A9fl%C3%A9chiront-%C3%A0-lavenir-du-grand-montr%C3%A9al-1027622186

Le Lézard (partage du communiqué) - « Agora métropolitaine 2018 : Près de 600 élus, citoyens et experts réfléchiront à l'avenir du Grand Montréal » : https://www.lelezard.com/communique-18471572.html

17 octobre
Journal Métro (Mathias Marchal) - « La cartographie et une appli pour limiter les dommages des crues à Montréal » : https://journalmetro.com/actualites/montreal/1864221/la-cartographie-et-une-appli-pour-limiter-les-dommages-des-crues-a-montreal/

Cet article est également paru dans la version papier du quotidien.

Union des municipalités du Québec - « Près de 600 élus, citoyens et experts réfléchiront à l'avenir du Grand Montréal » : https://umq.qc.ca/publication/pres-de-600-elus-citoyens-et-experts-reflechiront-a-lavenir-du-grand-montreal/ [NOTE: LE LIEN NE FONCTIONNE PAS]

Radio-Canada Première (Benoît Chapdelaine) - https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/gravel-le-matin/episodes/418129/audio-fil-du-jeudi-18-octobre-2018 (écouter à 7h34).

Les Affaires (Diane Bérard) - « L'Assomption: un parc industriel vert pour remplacer Électrolux » : http://www.lesaffaires.com/blogues/diane-berard/l-assomption-un-parc-industriel-vert-pour-remplacer-electrolux/605697

La Relève - « Agora métropolitaine 2018 : près de 600 élus, citoyens et experts réfléchiront à l'avenir du Grand Montréal » : http://www.lareleve.qc.ca/agora-metropolitaine-2018-pres-de-600-elus-citoyens-et-experts-reflechiront-a-lavenir-du-grand-montreal/

HuffPost Québec (Olivier Robichaud) - « Le Grand Montréal se prépare pour un avenir marqué par le REM et la CAQ » : https://quebec.huffingtonpost.ca/2018/10/18/le-grand-montreal-se-prepare-pour-un-avenir-marque-par-le-rem-et-la-caq_a_23564280/

Brossard Éclair - « Doreen Assaad prendra la parole devant près de 600 élus » : https://www.brossardeclair.ca/doreen-assaad-prendra-la-parole-devant-pres-de-600-elus/

Journal 24h (Sarah Daoust-Braun) - « Nouveaux modes de transport: vers une plus grande offre culturelle » : https://www.journaldemontreal.com/2018/10/18/nouveaux-modes-de-transport-vers-une-plus-grande-offre-culturelle

Journal de Montréal (Sarah Daoust-Braun) - « Transport: Valérie Plante préoccupée par la congestion » : https://www.journaldemontreal.com/2018/10/18/transport-valerie-plante-preoccupee-par-la-congestion

Canoe.ca (Sarah Daoust-Braun) - « Transport: Valérie Plante préoccupée par la congestion » : http://fr.canoe.ca/infos/regional/montreal/archives/2018/10/20181018-155604.html [lien problématique]

Les Ailes du Québec (André Allard) - « Le Regroupement relève d'Aéro Montréal sélectionné comme Projet inspirant de l'Agora métropolitaine 2018 » :
http://www.lesailesduquebec.com/?p=8098

Ce dernier article reprend le communiqué d'Aéro Montréal :
https://www.aeromontreal.ca/regroupement-releve-aero-montreal-selectionne-comme-projet-inspirant-agora-metropolitaine-2018.html

SAMEDI, 19 OCTOBRE

La Presse (Bruno Bisson) - «Transports: l'important mandat du troisième lien pour Bonnardel» (très courte mention de l'Agora): https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201810/19/01-5200875-transports-limportant-mandat-du-troisieme-lien-pour-bonnardel.php

Niooz.fr - «Transports: l'important mandat du troisième lien pour Bonnardel» (reprise de l'article de Bruno Bisson): http://canada.niooz.fr/transports-l-important-mandat-du-troisieme-lien-pour-bonnardel-27823249.shtml

La Relève (Daniel Bastien) - «Sainte-Julie rayonne à l'Agora»: http://www.lareleve.qc.ca/sainte-julie-rayonne-a-lagora-metropolitaine/

Finanzen.ch - «Agora métropolitaine 2018: Il faut accélérer la cadence pour atteindre les objectifs du PMAD et adopter le réflexe métropolitain»: https://www.finanzen.ch/nachrichten/aktien/agora-m%C3%A9tropolitaine-2018-il-faut-acc%C3%A9l%C3%A9rer-la-cadence-pour-atteindre-les-objectifs-du-pmad-et-adopter-le-r%C3%A9flexe-m%C3%A9tropolitain-1027635138

DIMANCHE, 20 OCTOBRE

Le journal canadien - «Transports: l'important mandat du troisième lien pour Bonnardel | Bruno Bisson»

ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS INSPIRANTS

1	Camp Éthel
2	Cycliste Averti
3	Bâtiment 7
4	Koffre à jouets
5	CargoMobile
6	Square Candiac
7	Remodelage des habitations Saint-Michel
8	La friche au Pied du courant
9	Coopérative d'habitation l'Esperluette
10	Les pignons sur rue
11	Un arbre pour mon quartier
12	L'appart à moi
13	Écoquartier TOD La Prairie
14	Le sentier de la découverte de la rivière de la Tortue
15	Le corridor écologique Darlington
16	Valorisation du marais Strasbourg
17	Les toits d'Émile
18	La nature en support aux soins palliatifs
19	Les unités d'habitation accessoires (UHA)
20	Cultivons Châteauguay
21	Le service 211 du Grand Montréal
22	Aménagement durable, un HLM à la fois
23	Viaduc 375
24	Navette électrique autonome
25	Redéveloppement des anciens ateliers municipaux de Rosemont
26	Bassins du Nouveau Havre
27	L'ARTERRE
28	Le Grand Potager
29	Vélorution Saint-Michel
30	Les Habitations Le Domaine
31	Piste cyclable des Moulins d'En Haut
32	Mise en valeur des espaces naturels du parc Le Rocher
33	Revitalisation des immeubles Val-Martin (phase 1)

34	Projet pilote aux abords du CLSC de Saint-Léonard
35	Biopolis
36	Identification du Circuit découverte du patrimoine gourmand
37	Réhabilitation du boisé des Terres noires
38	Réaménagement et renaturalisation de la Berge Perron
39	L'agroforesterie intercalaire
40	Verdissement des commerces du secteur Viau-Robert
41	Plateforme H-MTL
42	Des églises réinventées
43	Plage urbaine de Verdun
44	Centre d'exploration du parc de la Rivière-des-Mille-Îles
45	Maison Martin-Matte de Blainville
46	Pépinière municipale
47	Le parcours Gouin
48	Parcours de course à pied balisé Boomerang
49	Corridor de biodiversité au sein d'Urbanova
50	Plan d'action collectif pour la pérennité de la baie de Carillon
51	Le toit vert du Regroupement de Lachine
52	Aménagement du Parc des Étangs-Antoine-Charlesbois
53	Ex Sculptura
54	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS)
55	Des rues inspirantes
56	Pavillon d'accueil du Parcours Gouin
57	Centre multifonctionnel Horizon
58	L'Esplanade de la Place des Arts
59	Aménagement forestier durable et mise en valeur de la forêt domaniale
60	Corridor de biodiversité
61	Esprit Libre
62	Pavillon d'accueil et camping urbain au RécréoParc
63	Les Jardins Gamelin
64	Attestation stationnement écoresponsable
65	Regroupement Relève d'Aéro Montréal
66	Stratégie de rayonnement #mtlstyle
67	Collectif TI-Santé
68	Tournages verts
69	INNO+